

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 24/06/2022

Début de la séance : 17h06

Fin de la séance : 22h48

Nombre de votants : 94

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 30 juin 2022
sera affiché au siège d'Amiens métropole le 08/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : A.GEST

Objet : Compte-rendu analytique

Membres présents : MM. GEST, DESSEAU, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, DÈCLE, DE JENLIS, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, MM. LORIC, RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, DEVAUX, CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mmes VAGNIEZ, BOCHÉ, M. DEBART, Mmes GIRARD VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. SANGLARD, TONNELIER, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme DUVIVIER, MM. VIGNOLLE, CHAMPION, BUSON, DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, M. LELEU, Mme ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois, Mme DOLLFUS siège pour la commune de Saint-Fuscien.

Membres empêchés :

Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), BOUCHEZ (pouvoir à M. MERCUZOT), CRINON (pouvoir à M. BUSON), MM. DOREZ (pouvoir à M. BIENAIMÉ), DUSSART (pouvoir à M. ÉVRARD), Mmes GUFFROY, HAMADI (pouvoir à M. DESSEAU) M. JOVELET (pouvoir à M. CAPRON), Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), MM. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), LHERMITTE (pouvoir à M. DÈCLE), Mme MARCHAND, M. MÉTAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mmes RAMBOUR (pouvoir à M. CHAMPION), SAVARIEGO (pouvoir à M. GUÉANT), M. VITRY (pouvoir à M. DEBART) se sont excusés.

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 30 juin 2022

M. GEST (pouvoir de M. DUFLOT) a quitté la salle de 18h01 à 18h02 pour le vote du compte administratif (point n°9) et M. DESSEAUX a alors présidé la séance.

Le point n°64 a été traité avant le point n°63.

Mme DUBREUCQ est arrivée à 17h11 (point n°3), M. DÉCAVÉ est arrivé à 17h15 (point n°6), Mmes BRUNEL et ROY sont arrivées à 17h17 (point n°6), Mme FOURÉ est arrivée à 17h21 (point n°6), Mmes DOURNEL-GARAT, DELAHOUSSE (pouvoir à M. DE JENLIS) et M. DOMISE sont arrivés à 17h23 (point n°6), M. STENGEL est arrivé à 17h24 (point n°7), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 17h25 (point n°7), M. DUMEIGE est arrivé à 17h33 (point n°7), Mme DERIVERY est arrivée à 17h37 (point n°7), Mme NOUAOUR est arrivée à 17h53 (point n°7), M. TONNELIER est arrivé à 18h04 (point n°11), Mme BOHAIN est arrivée à 18h21 (point n°20), M. DUFLOT (pouvoir à M. GEST) est arrivé à 19h09 (point n°27), Mme BEN-MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à 19h28 (point n°28), Mme ROSE-TÉTU (pouvoir à Mme GIRARD) est arrivée à 20h12 (point n°28), M. PIOT (pouvoir à Mme ROUSSEL) est arrivé à 20h46 (point n°33).

M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) a quitté la séance à 19h29 (point n°28), Mme DJAROUNE (pouvoir à M. BOCQUILLON) a quitté la séance à 20h03 (point n°28), M. ABET a quitté la séance à 20h35 (point n°30), Mmes DOLLFUS, ZOUINI ont quitté la séance à 20h40 (point n°30), M. DOMISE (pouvoir à Mme FOURÉ) a quitté la séance à 20h55 (point n°39), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 21h26 (point n°51), M. DEMARET a quitté la séance à 21h43 (point n°53), M. CHAMPION (pouvoir de Mme RAMBOUR) a quitté la séance à 21h50 (point n°55), M. RIFFLART (pouvoir à Mme DEVAUX) a quitté la séance à 21h55 (point n°56), M. LORIC a quitté la séance à 21h59 (point n°60), MM. LELEU et VIGNOLLE ont quitté la séance à 22h20 (point n°72), Mme DELAHOUSSE (pouvoir à M. DE JENLIS) a quitté la séance à 22h26 (point n°80).

La séance a été ouverte à 17h06.

1 - Délégations de vote.

M. DOREZ a donné pouvoir à M. BIENAIMÉ
M. JOVELET a donné pouvoir à M. CAPRON
Mme RAMBOUR a donné pouvoir à M. CHAMPION
M. DUSSART a donné pouvoir à M. EVRARD
Mme LAVALLARD a donné pouvoir à M. RIFFIOD
Mme CRINON a donné pouvoir à M. BUSON
M. VITRY a donné pouvoir à M. DEBART
Mme BOUCHEZ a donné pouvoir à M. MERCUZOT
Mme BELLINA a donné pouvoir à M. DESCHAMPS
Mme SAVARIEGO a donné pouvoir à M. GUEANT
M. METAY a donné pouvoir à Mme VAGNIEZ
M. LHERMITTE a donné pouvoir à M. DÈCLE.

Madame Annick DOLLFUS a siégé pour la commune de Saint-Fuscien.
Madame Marie-Christine ZOUINI a siégé pour la commune de Sains-en-Amiénois.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Madame Claudine GALLIOT et Monsieur Paul Eric DÈCLE ont été désignés par l'assemblée pour remplir respectivement les fonctions de secrétaire et secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Président.

Monsieur le Président a indiqué aux membres du conseil avoir reçu un vœu qui serait évoqué en fin de séance.

Il a évoqué la demande de vote à bulletin secret déposée par le groupe Amiens C'est L'Tien pour les points n°28 à 31 relatifs à la Zone d'aménagement concerté Boréalia 2. Il a ainsi précisé que le code général des collectivités territoriales prévoit que le vote « au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ». A défaut de demandes supplémentaires, il a fait part de son accord sur un vote à bulletin secret, mais uniquement pour le point 29 concernant la création de la ZAC afin de laisser une expression libre au sein du conseil.

Il a également présenté un point sur la situation Covid actuelle.

Enfin, Monsieur le Président a précisé aux participants que la prochaine séance se tiendrait le jeudi 29 septembre 2022, à 18 heures, en salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville.

4 - Procès-verbal de la séance du 19 mai 2022. Approbation.

L'assemblée a approuvé le procès-verbal de la séance du jeudi 19 mai 2022 transmis à chaque membre du conseil.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du Président. Compte-rendu.

Conformément à la délibération accordant au président la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a rendu compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises entre le 12 mai et le 17 juin 2022.

Dont acte

6 - Décision Modificative n°1. Exercice 2022.

Cette première décision modificative (DM1) budgétaire a pour objectif d'ajuster les prévisions établies lors du Budget Primitif 2022 au regard des réalisations effectives après 5 mois d'exécution et des besoins identifiés pour la fin d'année et d'enregistrer les décisions ou notifications intervenues, de procéder à des ajustements comptables nécessaires au regard de l'anticipation des besoins 2022, et enfin de réviser les échéanciers en fonction de l'avancement des opérations d'investissement et intégrer les financements nouveaux.

L'assemblée délibérante a approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2022 et le montant total des budgets se décompose par section ainsi qu'il suit :

BUDGETS	TOTAL	Investissement	Fonctionnement
Budget Principal	-867 554 €	- 1 609 492 €	+ 741 938 €
Budget Annexe Transport	+ 3 270 300 €	+ 3 190 000 €	+ 80 300 €
Budget Annexe Assainissement	0 €	0 €	0 €
Budget Annexe Eau	0 €	0 €	0 €
Budget Annexe Tourisme	+ 4 000 €	0 €	+ 4 000 €
Budget Annexe Crematorium	+ 1 295 €	0 €	+ 1 295 €
Budget Annexe Centre d'Appels	+ 168 000 €	+ 68 000 €	+100 000 €
Budget Annexe Ecopolis	+ 2 000 €	+ 2 000 €	0 €
Budget Annexe Aérodrome	+ 46 144 €	0 €	+ 46 144 €
Budget Annexe Archéologie Préventive	+ 31 177 €	+ 5 000 €	+ 26 177 €
Budget Annexe Déchets Ménagers		0 €	0 €

L'équilibre par section est obtenu en arrêtant les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement aux montants suivants :

Budget Principal : - 3 668 582 €

Budget Annexe Archéologie Préventive : 5 000 €

La participation au Budget Annexe Transports votée au B.P. 2022 pour 1 250 000 € est en hausse de 80 300 € soit 1 330 300 €.

La participation au Budget Annexe Tourisme est augmentée de 4 000 €. Elle passe de 77 000 € à 81 000 €.

La participation au Budget Annexe Crématorium est validée pour un montant de 1 295 €.

La participation du budget principal au Budget Annexe Centre d'Appels est augmentée de 100 000 €. Elle passe de 138 000 € à 238 000 €.

La participation du budget principal au Budget Annexe Aérodrome est augmentée de 11 144 €. Elle passe de 236 000 € à 247 144 €.

La participation du budget principal au Budget Annexe Archéologie Préventive est augmentée de 26 177 €. Elle passe de 81 100 € à 107 277 €.

Adopté

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, BAÏS, Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, METAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ) ont voté contre.

7 - Compte de Gestion. Exercice 2021. Approbation.

L'assemblée délibérante a pour obligation de voter le compte de gestion établi par le comptable public avant le compte administratif.

Le résultat de clôture présenté au compte de gestion 2021 est en stricte conformité avec le résultat présenté par le compte administratif de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

8 - Compte Administratif. Exercice 2021. Election du président de séance.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont procédé à l'élection d'un président de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Président a proposé la nomination de M. Patrick DESSEAUX et les résultats du vote à main levée ont été les suivants :

Exprimés : 92
Pour : 92
Contre : 0
Abstentions : 0

Ayant obtenu 92 voix, soit la majorité absolue, M. Patrick DESSEAUX a été élu président de séance pour le point n°9.

Adopté à l'unanimité

9 - Compte Administratif. Exercice 2021. Approbation.

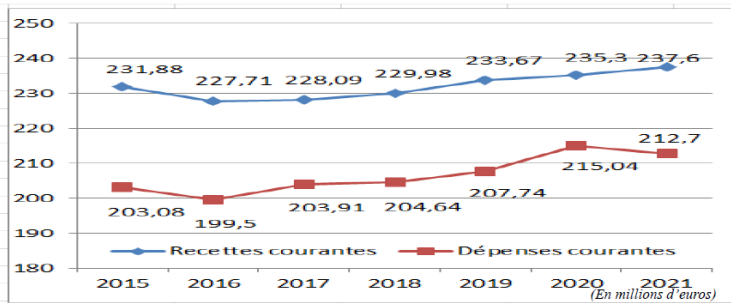
Le compte administratif de l'exercice 2021 a été approuvé par les membres du conseil d'Amiens Métropole après la diffusion du diaporama, dont les vues sont reprises ci-dessous, commenté par M. Benoît MERCUZOT.



Présentation du Compte administratif 2021 :

- 1° Les grands équilibres financiers
- 2° Les recettes courantes
- 3° Les dépenses courantes
- 4° L'autofinancement
- 5° L'endettement
- 6° L'investissement
- 7° Les budgets annexes

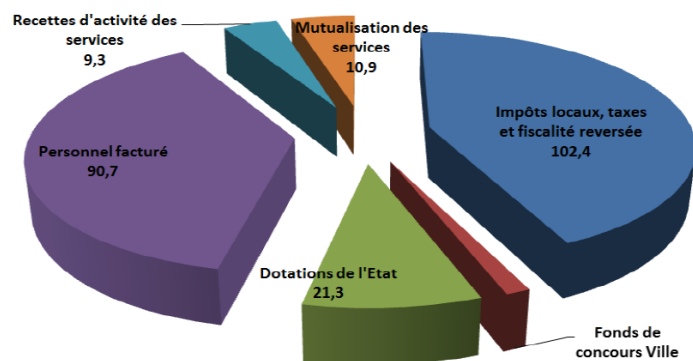
1°) Les grands équilibres financiers :



Recettes courantes 2021	237,6 m€
Dépenses courantes 2021	212,7 m€

Ce qui dégage une épargne de gestion courante de 24,9 m€ (contre 20,26 m€ en 2020)

2°) Les recettes courantes :



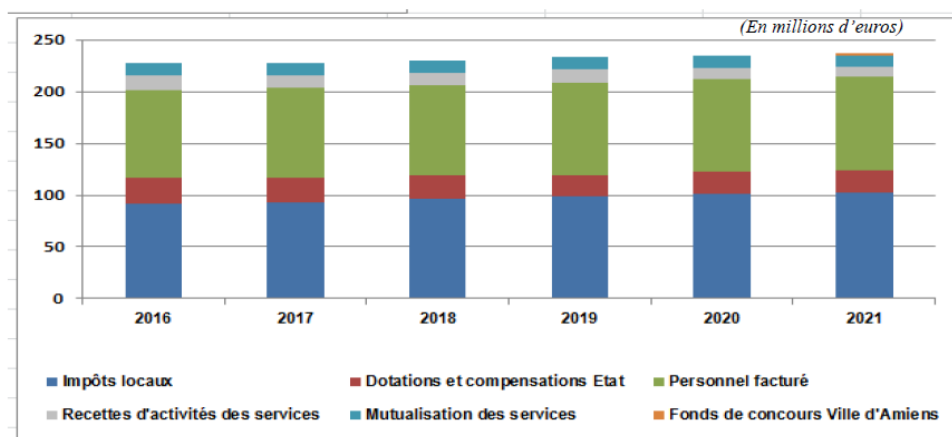
(En millions d'euros)

Evolution 2020/2021 :

Total 2020	Total 2021
235,30 m€	237,6 m€

+ 1 %

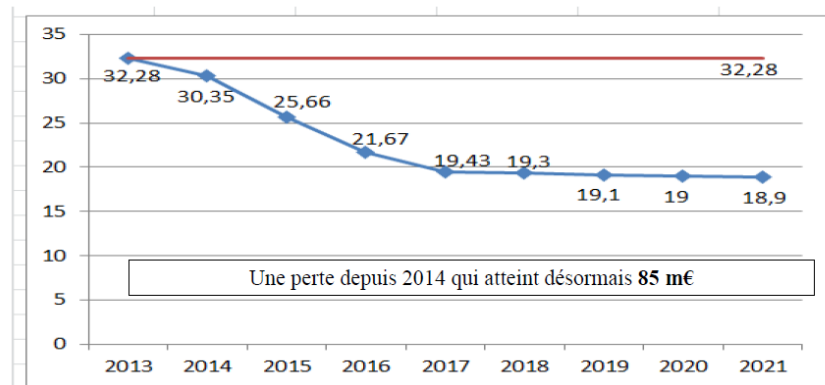
2°) L'évolution des recettes courantes :



(en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts locaux	91,8	93,4	96,9	98,6	101,6	102,4
Dotations et compensations Etat	25,3	23,6	21,7	21,1	21,1	21,3
Personnel facturé	84,3	86,4	87,3	88,6	89,3	90,7
Recettes d'activités des services	13,9	12,8	12,4	13,7	11,0	9,3
Mutualisation des services	12,4	12,0	11,8	11,7	12,3	10,9
Fonds de concours Ville d'Amiens						3
TOTAL RECETTES COURANTES	227,7	228,1	230	233,7	235,3	237,6

2°) Les recettes courantes

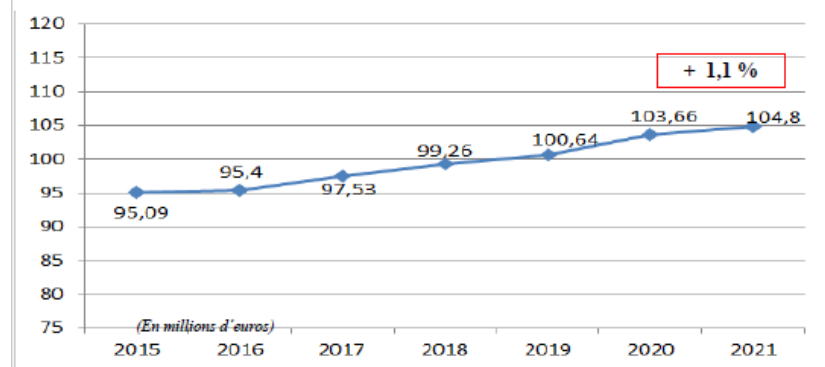
Les dotations de l'Etat
(dotation intercommunale et de compensation)



6

2°) Les recettes courantes

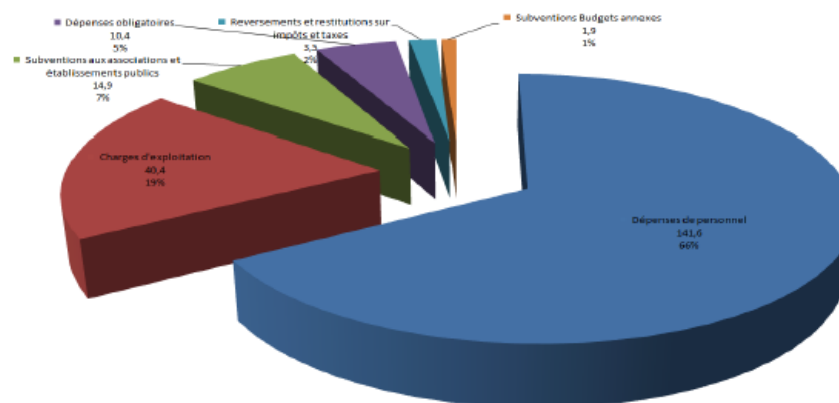
La fiscalité locale



(en millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts et compensations	95,09	95,4	97,53	99,26	100,64	103,66	104,8

7

3°) Les dépenses courantes :

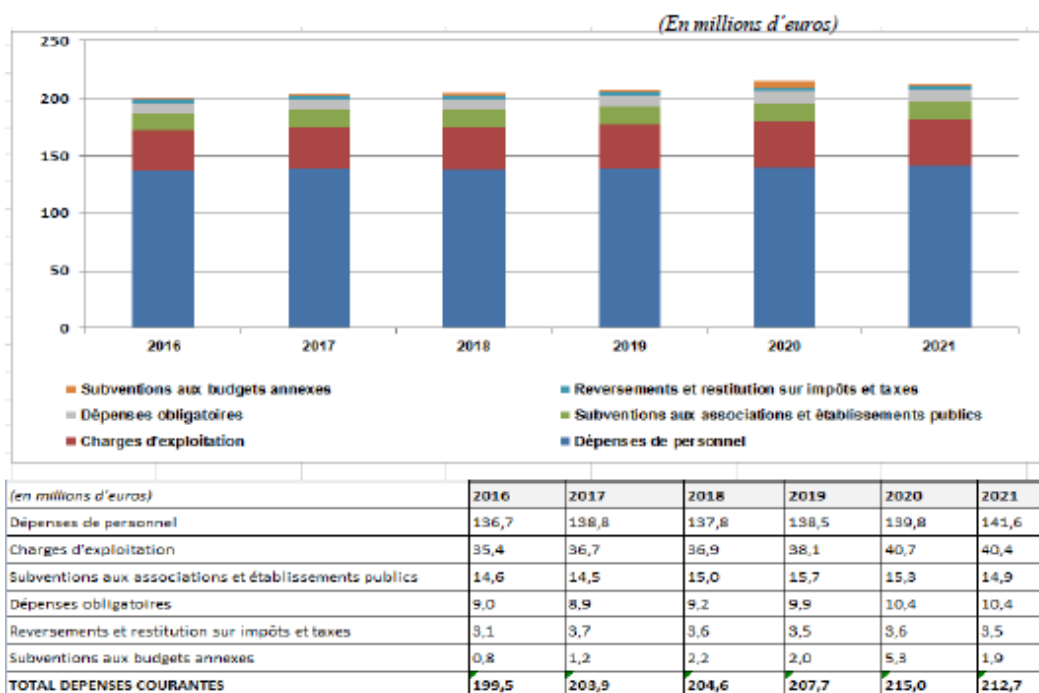


	Total 2020	Total 2021
Evolution 2020/2021 :	215,04 m€	212,7 m€

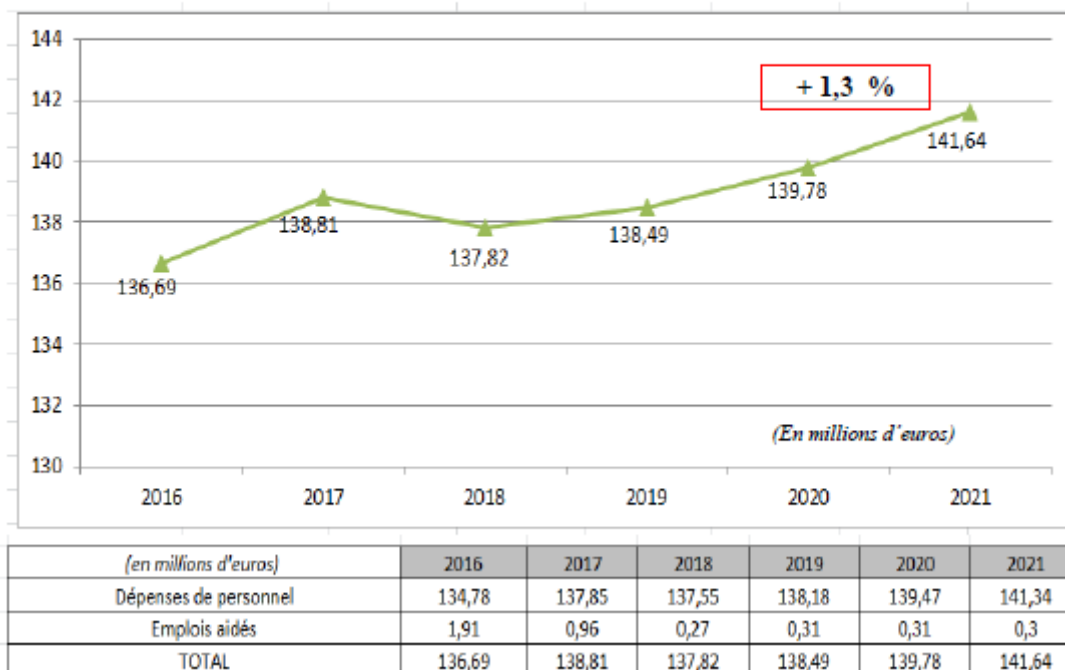
- 1 %

8

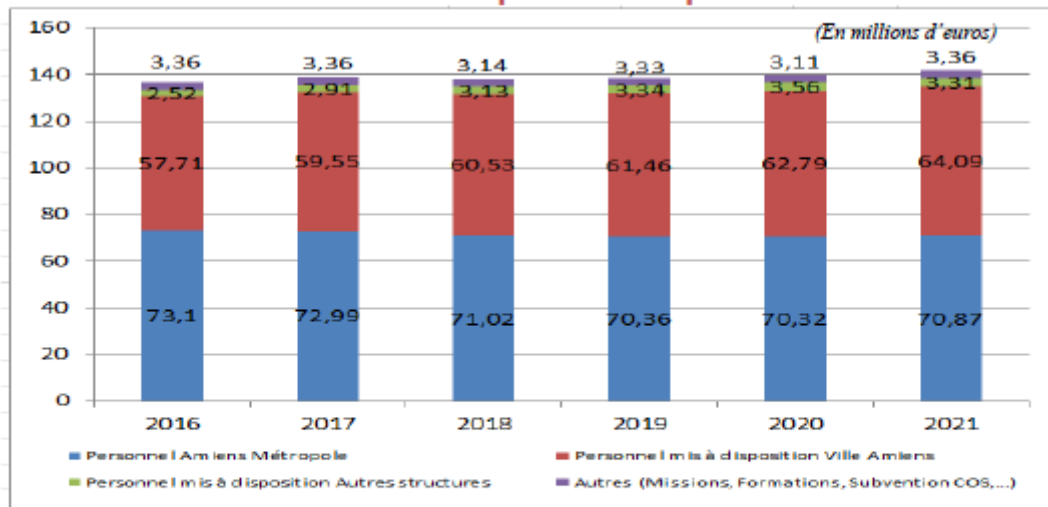
3°) L'évolution des dépenses courantes :



3°) Les dépenses courantes : focus sur les dépenses de personnel

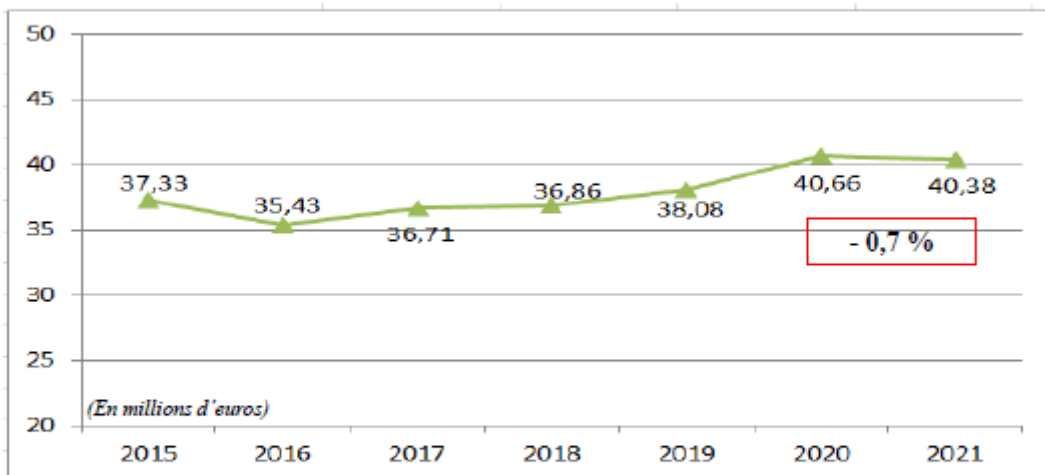


3°) Les dépenses courantes : focus sur les dépenses de personnel



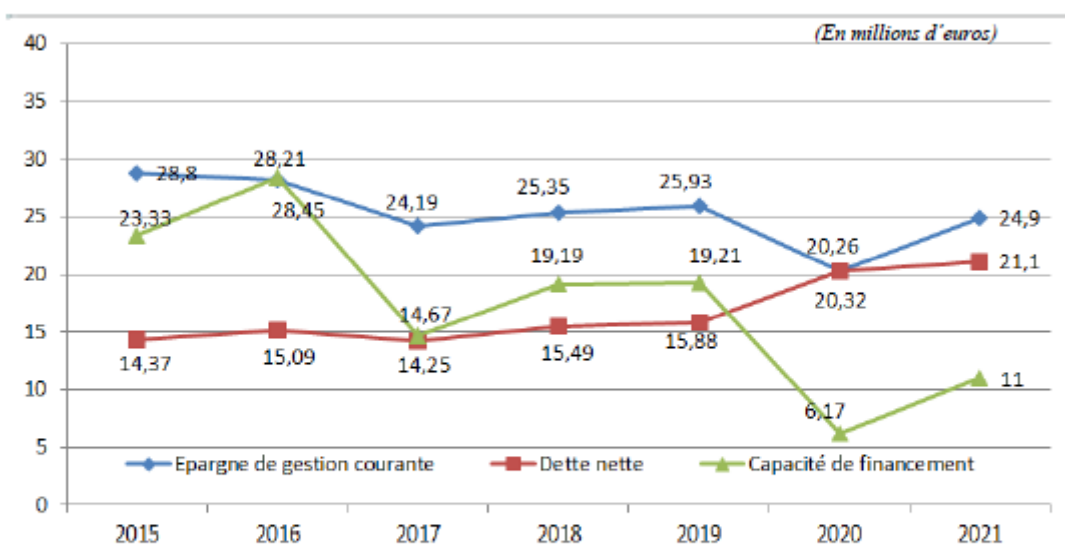
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020 en m€
Personnel Amiens Métropole	74,67	73,1	72,99	71,02	70,36	70,32	70,87	0,55
Personnel mis à disposition Ville Amiens	56,4	57,71	59,55	60,53	61,46	62,79	64,09	1,3
Personnel mis à disposition Autres structures	2,66	2,52	2,91	3,13	3,34	3,56	3,31	-0,25
Autres (Missions, Formations, Subvention COS, ...)	3,38	3,36	3,36	3,14	3,33	3,11	3,36	0,25
Total frais de personnel	137,11	136,69	138,81	137,82	138,49	139,78	141,63	1,85

3°) Les dépenses courantes : focus sur les dépenses d'exploitation



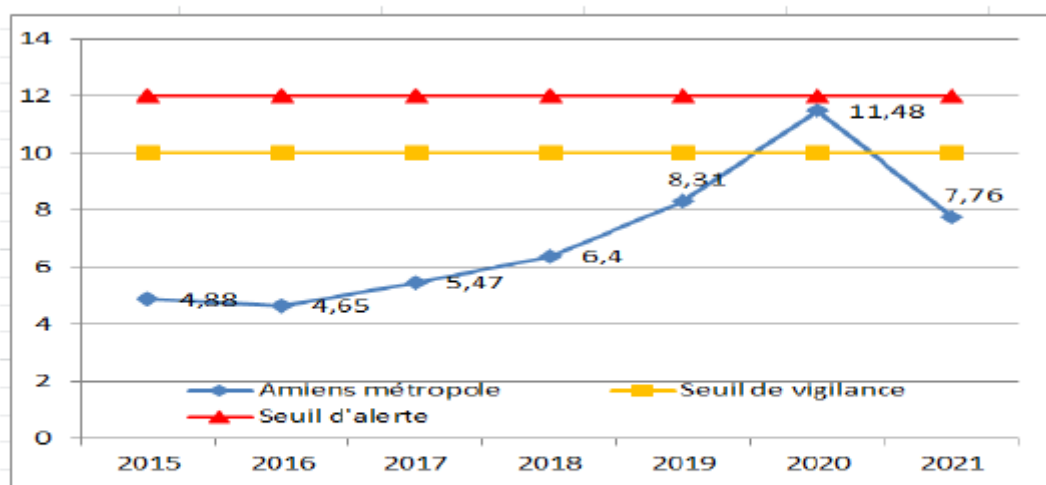
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'exploitation	32,04	30,65	31,46	31,21	32,66	34,71	34,79
Dépenses de fluides	5,29	4,78	5,25	5,65	5,42	5,95	5,59
Total	37,33	35,43	36,71	36,86	38,08	40,66	40,38

4°) L'autofinancement



(en millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion courante	28,8	28,21	24,19	25,35	25,93	20,26	24,9
Dette nette	14,37	15,09	14,25	15,49	15,88	20,32	21,1
Capacité de financement	23,33	28,45	14,67	19,19	19,21	6,17	11

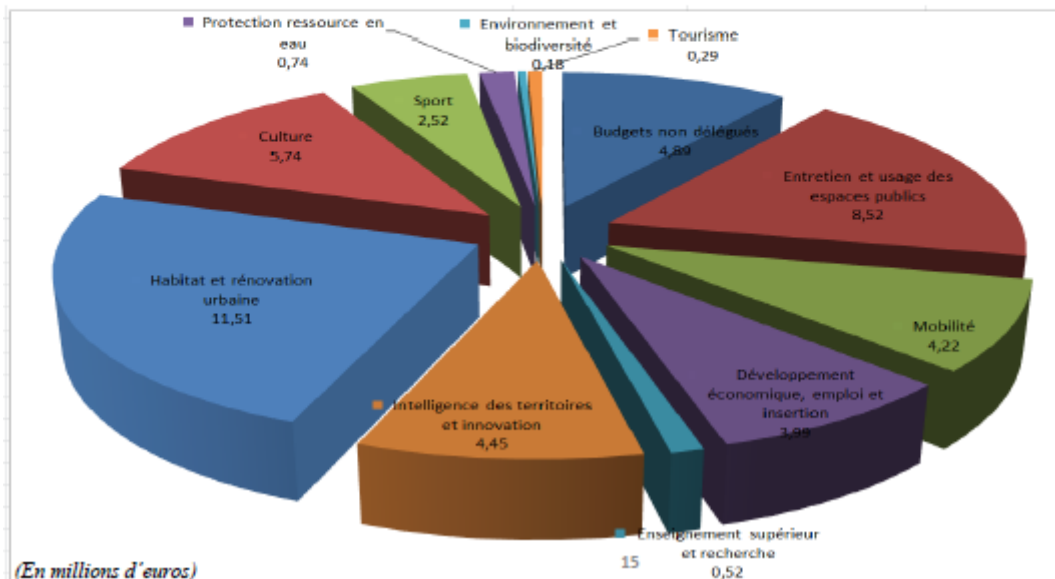
5°) L'endettement : La capacité de désendettement



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Amiens métropole	4,88	4,65	5,47	6,4	8,31	11,48	7,76
Seuil de vigilance	10	10	10	10	10	10	10
Seuil d'alerte	12	12	12	12	12	12	12

6°) L'investissement : Les investissements du budget principal

Sur l'exercice 2021, **47,58 millions d'euros ont été mobilisés pour l'investissement** (pas de reports du fait de la fin de la PPI 2016 - 2020).



6°) L'investissement : Les investissements du budget principal

Délégation	Réalisé
Budgets non délégués	4 889 610 €
Entretien et usage des espaces publics	8 522 774 €
Mobilité	4 220 172 €
Développement économique, emploi et insertion	3 985 641 €
Enseignement supérieur et recherche	516 766 €
Intelligence des territoires et innovation	4 445 170 €
Habitat et rénovation urbaine	11 510 032 €
Culture	5 744 960 €
Sport	2 529 373 €
Protection ressource en eau	740 572 €
Environnement et biodiversité	181 173 €
Tourisme	290 687 €
TOTAL	47 576 930 €

Les budgets non délégués comprennent notamment les dotations de communauté (1,5 m€), les équipements des services et du CTM (1,4 m€) et toute la gestion des bâtiments métropolitains non thématiques (1,11 m€)

6°) L'investissement : Une forte dynamique d'investissement

Parmi les opérations significatives (dépenses mandatées) :

- Politique de la Ville et Habitat :
Restructuration du Colvert pour 1,37 m€
- Opérations d'aménagement et infrastructures :
Opérations d'aménagement des espaces publics pour 6,26 m€
Modernisation de l'éclairage public pour 1 m€
- Modernisation des systèmes d'information : 4,4 m€



17

Amiens
amiens.fr



6°) L'investissement : Une forte dynamique d'investissement

Parmi les opérations significatives (dépenses mandatées) :

- Finances, maîtrise des comptes publics et rénovation énergétique :
Participation à la ZAC Gare La Vallée pour 6,5 m€
Participation à la ZAC Renancourt pour 2,28 m€
- Mobilité :
Voirie métropolitaine liée au BHNS pour 2,01 m€
Aménagements cyclables et schéma directeur pour 2,1 m€
- Développement économique :
Pacte pour l'emploi et l'innovation pour 1,07 m€
Espace Industriel Nord pour 1,8 m€
- Culture :
Musée de Picardie pour 1,42 m€
Parc zoologique pour 1,11 m€
Réhabilitation de la Briqueterie pour 1,04 m€
- Sport :
Restructuration du site Guégan pour 0,72 m€
Travaux sur les structures sportives pour 1,39 m€



18

Amiens
amiens.fr

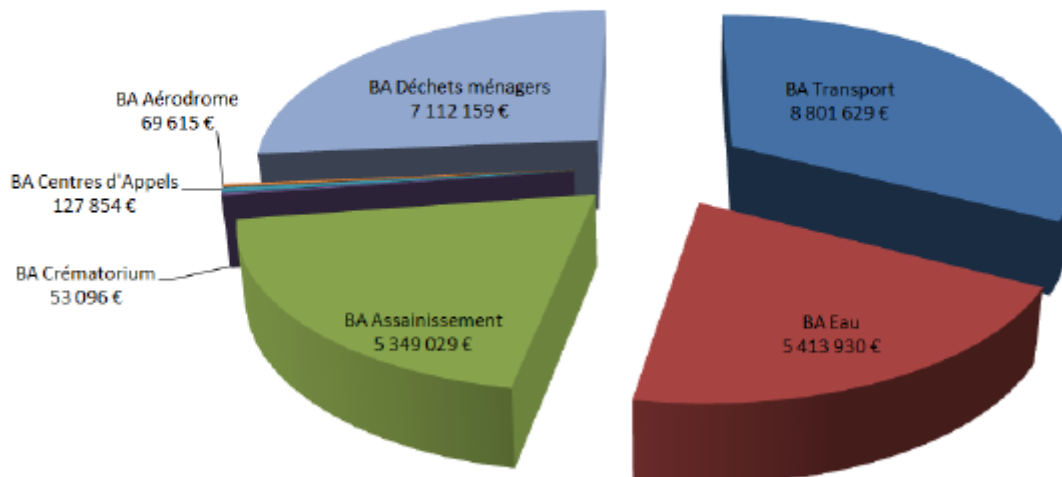


6°) L'investissement :

Les investissements des budgets annexes

Sur l'exercice 2021, **26,93 M€** ont été mobilisés pour l'investissement par les budgets annexes métropolitains

(23.88 m€ consommés en 2020 et 3.05 m€ engagés et reportés).



19

6°) L'investissement :

Les investissements des budgets annexes

Budget annexe	Mandaté	Reporté	Total
BA Transport	5 751 629 €	3 050 000 €	8 801 629 €
BA Eau	5 413 930 €	0 €	5 413 930 €
BA Assainissement	5 349 029 €	0 €	5 349 029 €
BA Crématorium	53 096 €	0 €	53 096 €
BA Centres d'Appels	127 854 €	0 €	127 854 €
BA Aérodrôme	69 615 €	0 €	69 615 €
BA Déchets ménagers	7 112 159 €	0 €	7 112 159 €
TOTAL	23 877 312 €	3 050 000 €	26 927 312 €

20

6°) L'investissement :

Une forte dynamique d'investissement pour les budgets annexes

*Parmi les opérations significatives
(dépenses mandatées):*



- **BA Transports :**

Acquisition du matériel roulant pour 3,87 m€

Acquisition vélos pour 0,43 m€

- **BA Assainissement :**

Réhabilitation de réseaux pour 2,16 m€

Réhabilitation Malaquis pour 0,59 m€

- **BA Eau :**

Remplacement compteurs plomb pour 1,37 m€

Travaux sur réseaux pour 2,11 m€

- **BA Déchets ménagers :**

Création 4^{ème} déchetterie pour 1,82 m€

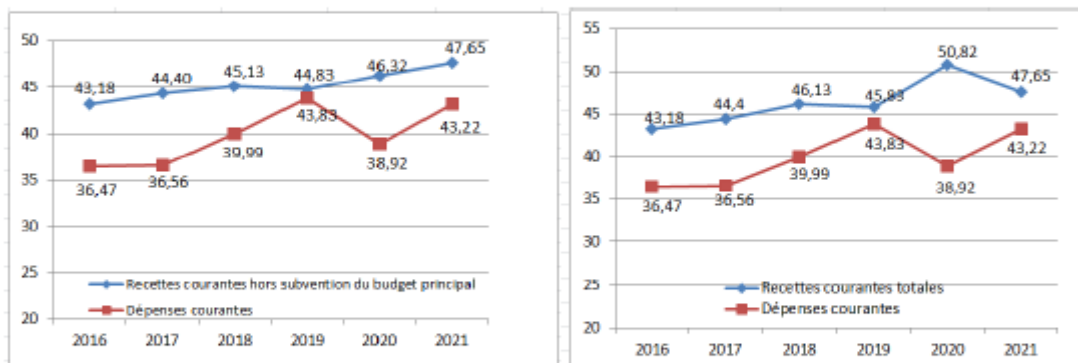
Développement de l'usine de méthanisation pour 4,38 m€



Les budgets annexes

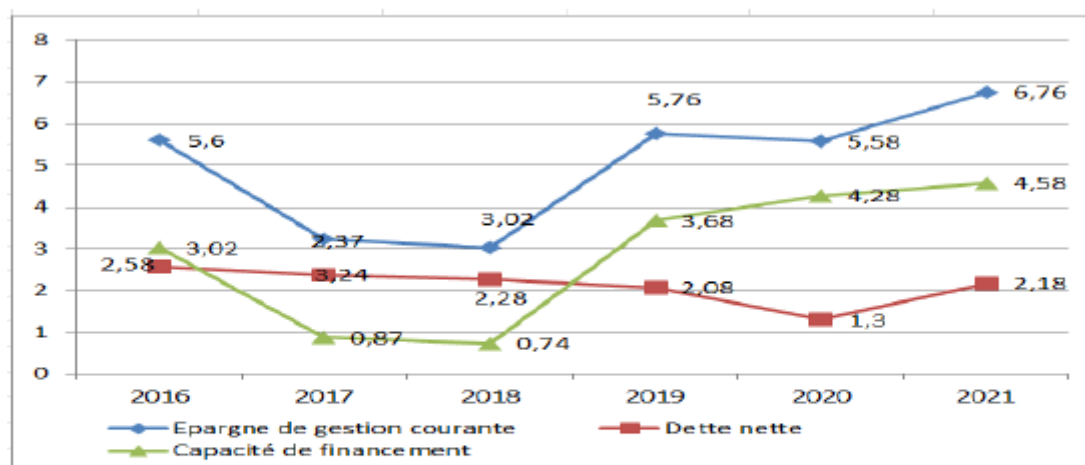
Le budget annexe Transports

Recettes réseau 2021	4,7 m€ (3,26 m€ en 2020)
Dépenses réseau 2021	36,52 m€ (35,09 m€ en 2020)
Stock de dette au 31/12/2021	63,02 m€



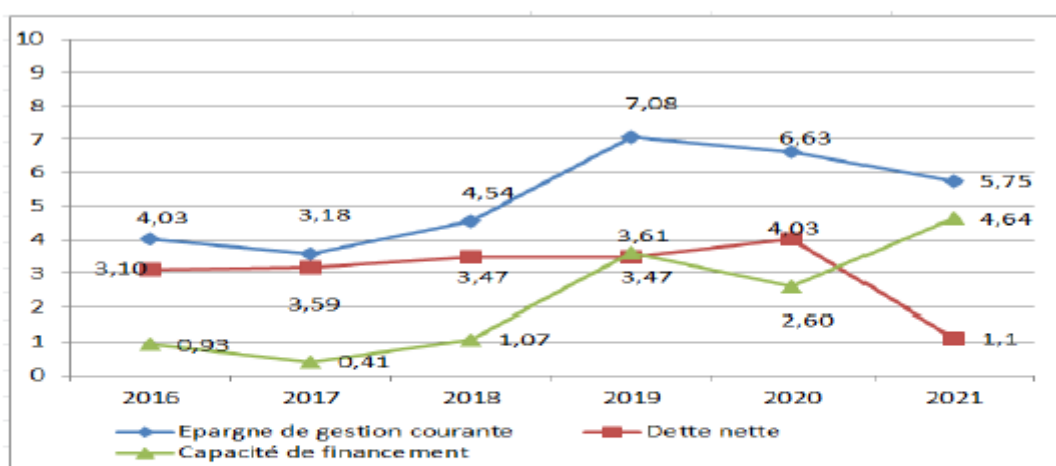
(en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes courantes hors subvention du budget principal	43,18	44,40	45,13	44,83	46,32	47,65
Dépenses courantes	36,47	36,56	39,99	43,83	38,92	43,22
Subvention du budget principal	0,00	0,00	1	1	4,5	0

Le budget annexe Eau



Solde de gestion 2021	6,76 m€
Charge nette de la dette 2021	2,18 m€
Capacité de financement 2021	4,58 m€
Charge nette des opérations 2021	3,89 m€
Stock de dette au 31/12/2021	26,27 m€

Le budget annexe Assainissement

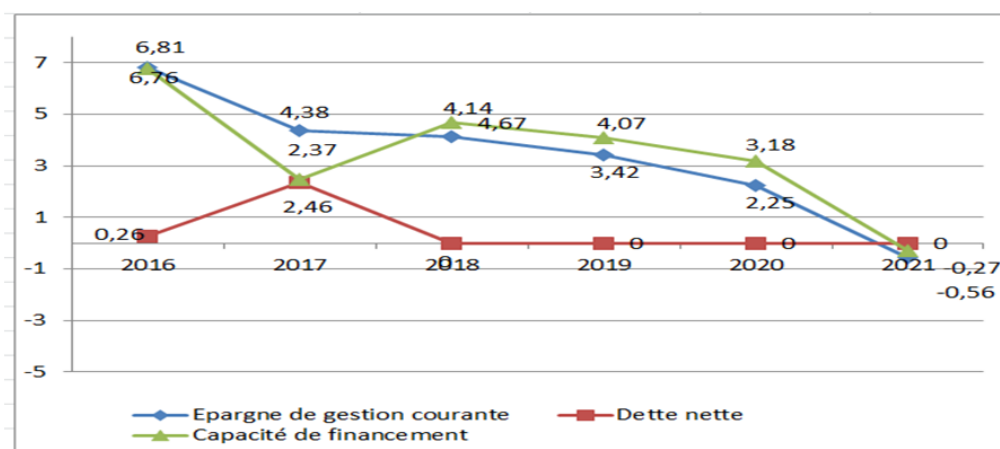


Epargne de gestion courante 2021	5,75 m€
Charge nette de la dette 2021	1,1 m€
Capacité de financement 2021	4,64 m€
Charge nette des opérations 2021	3,22 m€
Stock de dette au 31/12/2021	23,92 m€

amiens.fr



Le budget annexe Déchets ménagers



Epargne de gestion courante 2021	- 0,56 m€
Charge nette de la dette 2021	0 m€
Capacité de financement 2021	- 0,27 m€
Charge nette des opérations 2021	6,49 m€
Stock de dette au 31/12/2021	Nul (37 k€ d'avance remboursable à taux 0)



Adopté

Observations : M. GEST (pouvoir de M. DUFLOT) a quitté la salle de 18h01 à 18h02 pour le vote de ce point et la séance a été présidée par M. DESSEAUX
Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, BAÏS, Mmes NOUAOUR, BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, METAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ) ont voté contre.

10 - Compte Administratif. Exercice 2021. Affectation des Résultats.

Les excédents de fonctionnement constatés à la clôture des comptes de l'exercice écoulé doivent être affectés par délibération de l'organe délibérant. C'est ainsi que les membres du Conseil ont affecté les résultats de fonctionnement prioritairement, et conformément à la réglementation, à la couverture des déficits d'investissements nets constatés au compte administratif 2021, les soldes constituant des ressources de fonctionnement pour l'exercice en cours.

Le détail figure ci-après :

Budget Principal : 20 123 095,53 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe transport : 2 005 670,71 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe assainissement : 2 935 099,02 euros sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Budget annexe eau : 4 325 469,56 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe Crématorium : 73 362,50 euros sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Budget annexe Centres d'appels : 23 707,15 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe Ecopolis : 111 953,04 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe Aéroport : 20 866,61 euros sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Budget annexe Déchets Ménagers : 1 849 087,75 euros sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » et 316 770,02 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Adopté à l'unanimité

11 - Syndicat Mixte Europamiens. Convention de dissolution. Avenant n°1.

Par délibération du 4 novembre 2021, le Conseil a approuvé la convention de dissolution du syndicat mixte Europamiens. L'arrêté de dissolution a été pris par la Préfecture de la Somme le 17 décembre 2021 portant dissolution effective du syndicat au 31 décembre de la même année.

La convention de dissolution prévoyait des modalités de modifications afin de prendre en compte les éléments financiers non connus fin 2021.

Les élus ont ainsi approuvé et autorisé la signature de l'avenant ajustant les montants indiqués dans le protocole, au regard de la balance définitive des comptes arrêtée par le comptable public au 31 décembre 2021. Cet avenant a été approuvé par le comité syndical qui s'est réuni pour la dernière fois le 8 juin dernier.

Adopté à l'unanimité

12 - Amiens. Chemin du halage. Acquisition d'un immeuble à usage d'habitation.

Dans le cadre de sa politique de développement et d'attractivité du territoire, Amiens Métropole a décidé de recentrer sa stratégie autour du développement touristique et culturel de la Vallée de la Somme et de son fleuve. Les mutations de biens situés le long du chemin du halage ou à proximité d'espaces majeurs font donc l'objet d'une attention particulière de la part de la collectivité, et c'est d'ailleurs dans ce cadre qu'un immeuble isolé, situé en bordure du Parc Saint Pierre, a été acquis en 2019.

La SAFER ayant été informée de la mise en vente de la maison voisine, située 5 bis Chemin du Halage, cadastrée section BX n°192, les membres du conseil en ont approuvé l'acquisition moyennant le prix de 200 000 €, outre les frais de négociations et de notaire estimés à 14 500 €.

Adopté à l'unanimité

13 - Club Amiens Aéro Modèles Club. Subvention d'investissement. Convention.

Dans le cadre du développement de la ZAC Boréalia 2 à vocation économique, la relocalisation du club Amiens Aéro Modèles Club, occupant une partie des terrains sur les hauteurs de Renancourt, était à l'étude. Le club a retrouvé un terrain pour la pratique de son activité sur la commune de Vignacourt qui abrite déjà une activité d'aéromodélisme mais qui nécessite des travaux d'aménagement. C'est pourquoi les membres de l'assemblée ont approuvé et autorisé la signature d'une convention à intervenir avec l'association actant une subvention d'investissement de 80 000 €, afin de contribuer à sa relocalisation.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

14 - Noël Solidarité 2022. Gratuité d'accès aux équipements sportifs et culturels pour les bénéficiaires du dispositif.

L'assemblée a reconduit, comme depuis plusieurs années, son soutien à l'opération Noël Solidarité, portée par la Ville d'Amiens et son CCAS, en accordant la gratuité d'accès aux équipements sportifs et culturels en faveur des enfants des familles les plus défavorisées.

Pour mémoire, il s'agit d'un chéquier d'activités sportives et culturelles (pour les piscines Nautilus et Coliseum, la patinoire, le zoo d'Amiens, et le Musée de Picardie) remis aux enfants âgés de 3 à 14 ans et au parent accompagnant, pour les familles dont le quotient familial est égal ou inférieur à 322 €, résidant à Amiens ou dans les communes d'Amiens Métropole mettant en œuvre ce type d'opération.

En 2021, 1657 enfants ont bénéficié de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

15 - Règlement de sinistre automobile n° CY-255-GZ. Cession du véhicule.

Le 30 novembre 2019, un véhicule du service Voirie d'Amiens Métropole a subi un accident de la voie publique et au terme d'une procédure de gendarmerie, la responsabilité de la Collectivité n'a pas été retenue dans ce sinistre. L'assureur estime que le véhicule est économiquement et techniquement irréparable et propose qu'il soit cédé en l'état à son épaviste agréé, les Etablissements Guy MARIN, contre indemnisation de la Collectivité à concurrence de la valeur du véhicule à dire d'expert, soit 8 920,00 € TTC, ce que les élus ont approuvé.

Adopté à l'unanimité

16 - Autorisation de programme. Relocalisation des Archives municipales et communautaires et regroupement des fonds de la collectivité (archives, archéologie, réserves musées). Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.

Les Archives municipales et communautaires, situées rue Riolan, arrivent à saturation, au même titre que les réserves actuelles des musées réparties sur plusieurs sites. Au delà des problématiques liées à la fonctionnalité et au climat, les coûts de fonctionnement deviennent importants et ne permettent plus de répondre de manière optimale aux obligations réglementaires en matière d'archives publiques. Pour y remédier, la collectivité projette d'engager une réflexion globale sur les différents fonds, pour les archives municipales et communautaires comme pour les archives du sol du service Archéologie préventive et les réserves des musées.

Les membres du Conseil ont ainsi approuvé la réalisation de l'étude préalable à la relocalisation des archives municipales et communautaires et au regroupement des fonds, à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée votée à la PPI 2022-2026, avec 5 000 € de dépenses prévues sur 2022.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

17 - Poulainville. Rue de Beauquesne. Fonds de concours. Convention.

Le Conseil a approuvé les travaux d'aménagement de la rue de Beauquesne, à Poulainville, au droit du lotissement en cours de construction et de la salle des fêtes, de compétence métropolitaine.

Il s'agit en effet d'une voie étroite d'où un projet d'aménagement permettant d'assurer une continuité de trottoir le long de la rive EST, de favoriser les accès aux habitations bordant la voie, de créer des places de stationnement, et enfin de prévoir des plantations d'arbres dans les espaces ne pouvant recevoir une place de stationnement, pour un coût estimé à 85 000 € TTC, la commune de Poulainville participant via un fonds de concours pour 30% du montant hors taxes des travaux, soit 21 250 €.

Les élus ont également approuvé et autorisé à signer la convention de fonds de concours à intervenir, pour une réalisation cet été.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

18 - Modernisation de l'éclairage public. Dispositif Intracting. Convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Convention-type avec les communes métropolitaines.

Amiens Métropole s'est fixée l'ambition d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici à 2050 et de préserver la biodiversité, tout en prenant en compte les enjeux sociaux et la qualité de vie.

Cet objectif se décline opérationnellement par le renouvellement de l'ensemble du parc de l'éclairage public en LED, soit 8 102 luminaires sur 11 727, et la réduction progressive de l'intensité de l'éclairage aux heures creuses à l'occasion du passage en LED.

La Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires propose un accompagnement en développant un modèle économique vertueux pour l'efficacité énergétique du patrimoine dénommé « Intracting », se traduisant par une avance remboursable sur un temps de retour sur investissement de 13 ans. Le remboursement par Amiens Métropole est compensé en totalité par les gains générés par la diminution des consommations énergétiques.

Le montant de l'avance remboursable, 2 776 887 €, est calculé avec la déduction du FCTVA et des Certificats d'Économies d'Énergie récupérés par la collectivité

Le Conseil a approuvé ce projet et la signature de la convention de financement à intervenir avec la CDC définissant les modalités du partenariat.

Dans le cadre de la PPI, une autorisation de programme pour la modernisation de l'éclairage public avait été prévue à hauteur de 2,8 M € TTC, et les membres de l'assemblée ont approuvé, compte tenu de ces éléments, l'augmentation de l'enveloppe jusqu'à 5 060 000 €.

Enfin, les factures d'énergie des installations d'éclairage sur les voies métropolitaines étant à la charge des communes et les économies d'énergie induites par la modernisation du matériel d'éclairage étant à leur bénéfice, l'assemblée délibérante a approuvé et autorisé le président à signer la convention-type à intervenir avec les communes souhaitant la modernisation de leur parc métropolitain, fixant le remboursement des économies réalisées sur les factures d'énergie à Amiens Métropole, jusqu'à concurrence du remboursement du montant des travaux, hors FCTVA et hors CEE, et des frais du dispositif Intracting.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

19 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement de la politique éclairage public. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) 2022-2026, les élus ont validé l'affectation de crédits de paiement sur 2022 à hauteur de 365 000 € pour les prestations d'études et opérations de modernisation du patrimoine d'éclairage public d'Amiens Métropole reprises ci-dessous :

Code AP : 01EPUCLPU	CP 2022	365 000€TTC
Montant AP : 2 800 000 €TTC ou 5 060 000 €TTC		
Opérations	Estimations €TTC	Durée des travaux
Prestations d'études et de diagnostic du réseau d'éclairage public (subvention INTRACTING) Relevé des réseaux et recensement des équipements d'éclairage public	200 000,00	4 mois
Mise en conformité de l'Eclairage public sur les secteurs Nord /Ouest - remplacement des mâts accidentés, non conformes, coffrets manquants et armoires vétustes (suite audit)	120 000,00	4 mois
Mise en conformité de l'Eclairage public sur le secteur Sud - Barreau Sud : remplacement du câblage	45 000,00	2 mois

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

20 - Autorisation de programme. Effacement des réseaux basse tension, de télécommunication et modernisation de l'éclairage public. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.

Les habitations de la rue Malesherbes à Amiens sont desservies en électricité et en télécommunications par des réseaux aériens dont les supports et câbles datent des années 1950. Ces derniers sont vétustes et dangereux. Ils occupent une grande partie des trottoirs et contrarient les cheminements des piétons. De même, l'éclairage public est composé de lanternes équipées de sources lumineuses sodium haute pression énergivores.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI, les membres du conseil ont décidé l'affectation de 80 000 € en crédits de paiement pour l'année 2022 sur l'autorisation de programme "effacement des réseaux", permettant ainsi de financer les travaux de cette rue, à savoir le terrassement des tranchées et la pose des réseaux en souterrain jusqu'aux habitations, la pose de candélabres équipés de sources led, et la suppression des supports béton existants.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, se sont abstenus.

21 - Autorisation de programme. Equipements de voirie et de signalisation directionnelle. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI 2022-2026, l'assemblée délibérante a validé pour 2022 l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 320 000 € pour les opérations et achats d'équipements repris ci-dessous :

Code AP : 01 EPUEQPMT	CP 2022	320 000,00 €
Montant AP : 320 000 € TTC		
Opérations	Estimations € TTC	Durée des travaux
Travaux de signalisation directionnelle secteur Sud du centre-ville et nord dans les limites de la rocade (2021)	120 000,00	réalisés ou en cours (commande 2021)
Achat de fonte de voirie, de blocs de sécurisation de manifestation, de dalles en granit, d'accessoires pour la machine de signalisation routière (2021)	135 000,00	réalisés (en attente d'affectation des crédits pour paiement)
Achats de mobiliers urbains ou Panneaux de signalisation de police et dépenses imprévues 2022	65 000,00	12 mois

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, se sont abstenus.

22 - Autorisation de programme. Plan de Déplacements de l'Administration. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022. Convention.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI 2022-2026 et de sa politique volontariste auprès de ses agents, Amiens Métropole souhaite poursuivre la mise en œuvre de son Plan de Déplacements de l'Administration. Cela se traduit par le déploiement de solutions visant à optimiser les déplacements domicile-travail et professionnels en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Le Conseil a ainsi validé l'affectation de crédits de paiement pour un montant estimatif de 231 000 € HT dédiés à l'achat de matériels pour équiper en stationnement vélo sécurisé les sites Friant, Catel, Sud, Dewailly et Fauga.

Par ailleurs, afin de permettre la mise en œuvre de ces aménagements dans des locaux et sur des sites propriétés de la Ville d'Amiens, les élus ont approuvé et autorisé le président à signer la convention à intervenir avec la commune.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, se sont abstenus.

23 - Taux d'avancements de grade. Année 2022.

Depuis 2007, il incombe aux collectivités et à leurs établissements de fixer les taux d'avancement de grade dont les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier au sein de leur cadre d'emplois, après inscription sur le tableau annuel d'avancement, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Les lignes directrices de gestion d'Amiens Métropole instaurées en 2021 ont permis de réviser les modalités de détermination des ratios dans chaque catégorie, avec pour objectifs notamment de favoriser les déroulements de carrière en catégorie C, par la fixation de ratios importants, de permettre, là où cela n'était pas forcément le cas par le passé, des nominations dans les grades à faible effectif, d'harmoniser les ratios entre filières afin de favoriser la mobilité au sein de la collectivité et tendre vers un dispositif d'équité, et enfin de déterminer des ratios en cohérence avec les besoins identifiés dans la collectivité, principalement en catégorie A.

L'assemblée délibérante a approuvé les taux proposés pour l'année 2022 et listés ci-dessous :

GRADES D'AVANCEMENT	ANNEE 2022		
	Nombre d'agents remplissant les conditions	Taux 2022	Nombre d'avancements
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché hors classe	4	0%	0
Attaché principal	12	17%	2
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur principal	13	15%	2
FILIERE CULTURELLE			
Conservateur du patrimoine en chef	1	0%	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	6	17%	1
Bibliothécaire principal	1	100%	1
Attaché de conservation principal	0	0%	0
FILIERE SPORTIVE			
Conseiller des APS Principal	1	0%	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Psychologue Hors Classe	0	0%	0
Puéricultrice Hors Classe	0	0%	0
Cadre de santé de 1ère classe (en 2021) / Cadre supérieur de santé (en 2022)	0	0%	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	4	0%	0
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	13	8%	1
Assistant socio-éducatif de 1ère classe (grade 2021)	0	0%	0
Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe (grade 2021)	0	0%	0
TOTAL	55		7

GRADES D'AVANCEMENT	ANNEE 2022		
	Nombre d'agents remplissant les conditions	Taux 2022	Nombre d'avancements
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 1ère classe	25	4%	1
Rédacteur principal de 2ème classe	42	7%	3
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Principal de 1ère classe	21	5%	1
Technicien principal de 2ème classe	3	0%	0
FILIERE ANIMATION			
Animateur principal de 1ère classe	21	0%	0
Animateur principal de 2ème classe	16	0%	0
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des APS principal de 1ère classe	9	0%	0
Educateur des APS principal de 2ème classe	5	0%	0
FILIERE CULTURELLE			
Assistant de conservation principal de 1ère classe	12	0%	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	4	0%	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	100%	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2	100%	2
FILIERE SECURITE			
Chef de service de PM principal de 1ère classe	1	100%	1
Chef de Service de PM principal de 2ème classe	1	0%	0
TOTAL	164		10

CATEGORIE C

GRADES D'AVANCEMENT	ANNEE 2022		
	Nombre d'agents remplissant les conditions	Taux 2022	Nombre d'avancements
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	91	20%	18
Adjoint administratif principal de 2ème classe	65	20%	13
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal	50	20%	10
Adjoint technique principal de 1ère classe	268	20%	54
Adjoint technique principal de 2ème classe	183	20%	37
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	12	20%	2
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	43	20%	9
FILIERE SPORTIVE			
Opérateur des APS principal	4	20%	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	25	20%	5
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	2	20%	0
ATSEM principal de 1ère classe	4	20%	1
Agent social principal de 1ère classe	2	20%	0
Agent social principal de 2ème classe	2	20%	0
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	13	20%	3
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	6	20%	1
TOTAL	770		154

Adopté à l'unanimité

24 - Schéma directeur de développement des infrastructures de recharges des véhicules électriques et hybrides ouvertes au public. Convention.

La Fédération Départementale d'Énergie de la Somme a décidé de mettre en place un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges des véhicules électriques et hybrides ouvertes au public à l'échelle du Département de la Somme. Amiens Métropole et la Ville d'Amiens soutiennent le développement de la mobilité électrique dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver la qualité de l'air.

Le Conseil a donc approuvé et autorisé la signature de la convention à intervenir avec la FDE80 déterminant les modalités de versement d'une somme de 6 411 € au profit de la fédération dans le cadre de l'élaboration de ce schéma directeur.

Cette participation implique la prise en compte par la FDE80 des données de la collectivité et des besoins des communes d'Amiens Métropole qu'elles soient adhérentes ou non à la fédération.

Adopté à l'unanimité

25 - Centrale d'Achat du Transport Public. Rémunération au titre des prestations d'achat concernant un système de vidéoprotection embarquée. Convention.

La Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) est une association permettant d'acquérir des fournitures ou des services, de passer des marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses bénéficiaires qui, lorsqu'ils recourent à ces prestations, sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Amiens Métropole a décidé de recourir aux prestations de l'accord-cadre relatif à l'acquisition d'un système de vidéoprotection embarquée pour équiper ses bus et les élus ont, en conséquence, approuvé et autorisé la signature de la convention de rémunération correspondante pour un coût de 5 000 € HT auxquels s'ajoute 1% du montant total hors taxe du premier bon de commande, soit un montant global de 5 333,35 € HT.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

26 - Autorisation de programme. Renouvellement de la flotte de bus et travaux sur les infrastructures de Rivery. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Amiens Métropole dispose d'un parc de bus mis à disposition de son délégataire dans le cadre d'une délégation de service public. Ce parc de bus est composé à ce jour d'une majorité de bus thermiques et de 43 bus électriques plus récents. Certains bus arrivent en limite d'âge et présentent des signes de vieillissement. A court terme, une dizaine de bus atteindront le kilométrage nécessitant un remplacement dans les plus brefs délais. Néanmoins, il est souhaitable de lisser sur plusieurs années le remplacement, à partir de 2023, de nombreux bus achetés en 2009.

Au regard des enjeux écologiques et de l'optimisation de l'impact que présentent le BioGNV et le GNV sur l'environnement, les membres du Conseil ont approuvé le renouvellement de la flotte de bus, incluant l'achat des véhicules GNV et électriques.

Entre 2022 et 2026, il s'agira d'acheter 37 bus GNV et d'en acquérir 13 électriques de 2025 à 2026, sous réserve du maintien des disponibilités financières prévues à la PPI.

Cette nouvelle flotte de bus nécessitera également la réalisation d'une station de distribution de gaz et la mise aux normes de l'atelier du dépôt de Rivery et, dans ce cadre, l'assemblée a validé le financement de ces opérations par affectation d'une partie des autorisations de programme dédiées, à hauteur, pour 2022, de 2 500 000 €.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX et M. RIFFLART n'ont pas pris part au vote.
Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, BAÏS, Mmes NOUAOUR, BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, METAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ) se sont abstenus.

27 - Autorisation de programme. Plan Vélo. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Dans le cadre de la PPI 2022-2026 et afin de continuer le travail engagé en 2021 sur la sécurisation des carrefours et axes structurants, les membres du conseil ont approuvé l'affectation de crédits de paiement sur 2022 à hauteur de 1 000 000 € destinés à financer les opérations suivantes :

- Convention de financement à honorer pour la RN25 - voie verte
- les marquages complémentaires (bd Châteaudun, Mail Albert 1er)
- Aménagements sur l'axe Belfort, Alsace Lorraine, Beauvillé dont carrefour Onfray et giratoire Défense Passive/Roubaix
- Elaboration du Schéma Cyclable
- Sécurisation des carrefours et axes cyclables existants
- Etudes diverses en lien avec le programme de l'Etat « Fonds de mobilités actives, Soutien à la réalisation d'infrastructures de continuités cyclables ».

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.
Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, METAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ) se sont abstenus.

28 - Amiens. Création de la ZAC Boréalia 2. Synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique.

Dans un contexte de raréfaction de l'offre foncière à destination économique sur son territoire et ce pour l'ensemble des typologies et des surfaces d'activités, Amiens Métropole souhaite développer un nouveau secteur d'aménagement à vocation économique à l'ouest de son territoire, en continuité de la ZAC Renancourt en cours de réalisation.

Pour ce faire, Amiens Métropole a confié en octobre 2017 à la SPL Vallée Idéale Développement un mandat d'études préalables sur un large périmètre de 195 ha situé sur les communes d'Amiens et de Pont de Metz dans l'objectif d'appréhender une approche globale et cohérente d'un projet urbain sur ce territoire et de proposer à terme une offre structurée et qualitative à destination des entreprises.

A l'issue d'une première phase d'études, Amiens Métropole a décidé de prendre l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dénommée « Boréalia 2 » sur un périmètre réduit d'environ 62 ha, situé exclusivement sur le territoire de la Ville d'Amiens de part et d'autre de l'avenue François Mitterrand.

Exempté d'enquête publique, le projet est soumis néanmoins à une phase de concertation préalable conformément au code de l'urbanisme. Cette phase s'est traduite par une participation du public par voie électronique et d'une mise à disposition du public de l'évaluation environnementale sur le site internet de la collectivité du 17 janvier 2022 au 16 février 2022 : 417 contributions y ont été déposées.

En application du code de l'environnement, il appartient à la collectivité de présenter une synthèse des observations et des propositions du public ainsi que de la manière dont seront pris en compte ces avis dans la poursuite du projet. Les élus ont ainsi approuvé les éléments afférents.

Adopté

Observations : M. ÉVRARD s'est abstenu. Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR, M. PIOT (pouvoir à Mme ROUSSEL) ont voté contre.

29 - Amiens. Création de la Zone d'Aménagement Concerté Boréalia 2.

Dès avant le vote à bulletin secret, les élus ont débattu sur deux amendements déposés par le groupe Amiens au Cœur.

Le premier amendement, consistant en l'ajout d'un article impliquant un engagement de « *poursuivre la réflexion portant sur les friches urbaines, faciliter leur résorption, et les requalifier en priorité de futures extensions à vocation de logements ou d'économie* » a été mis aux voix.

Amendement adopté à l'unanimité

Le 2nd amendement, consistant en l'ajout d'un article visant à « *engager un « pacte » ou un « un contrat moral » avec toutes les communes d'Amiens Métropole, pour limiter l'artificialisation des sols, tout en continuant à faire de notre territoire une terre d'accueil pour les entreprises et attirer de nouveaux habitants* » a été mis aux voix.

Amendement repoussé

Observations : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, DÈCLE, DE JENLIS, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, MM. LORIC, RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, DEVAUX, CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme BOCHÉ, M. DEBART, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, M. MOLLIENS, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLE, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. SANGLARD, TONNELIER, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme DUVIVIER, MM. VIGNOLLE, CHAMPION, BUSON, DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, M. LELEU, Mmes ZOUINI, DOLLFUS, BOUCHEZ (pouvoir à M. MERCUZOT), CRINON (pouvoir à M. BUSON), MM. DOREZ (pouvoir à M. BIENAIMÉ), DUSSART (pouvoir à M. EVRARD), Mme HAMADI (pouvoir à M. DESSEAUX), M. JOVELET (pouvoir à M. CAPRON), Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), MM. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), LHERMITTE (pouvoir à M. DÈCLE), Mmes RAMBOUR (pouvoir à M. CHAMPION), SAVARIEGO (pouvoir à M. GUÉANT), M. VITRY (pouvoir à M. DEBART), M. PIOT (pouvoir à Mme ROUSSEL) ont voté contre.

Sur la base des éléments présentés au point n°28, du bilan de la concertation, de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale, les élus ont ensuite validé la création de la ZAC « Boréalia 2 » et autorisé à faire établir le dossier de réalisation.

La délibération amendée à été soumise au vote. Le scrutin s'est déroulé à bulletin secret

Adopté

Observations : les résultats du vote à bulletin secret sont repris ci-dessous :

Nmbre de bulletins :	94
Bulletins blancs ou nuls :	3
Majorité absolue :	46
Pour :	77
Contre :	14

30 - Amiens. ZAC Boréalia 2. Consignation des fonds afférents à la compensation collective agricole. Convention avec l'Etat.

La mise en œuvre de la ZAC Boréalia 2 à Amiens est soumise à la réalisation d'une étude préalable agricole, confiée à la Chambre d'agriculture de la Somme, qui comporte une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire impacté, une analyse des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire, une synthèse des impacts et la présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs.

Cette étude conclut à la constitution de fonds spécifiques, à hauteur de 438 442 € correspondant à l'investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique territorial définitivement perdu ; ces fonds seront ainsi destinés à financer la réalisation des mesures de compensation agricole collective.

Il est envisagé à ce stade de les mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en cours de définition, et il sera étudié, en phase réalisation, la faisabilité de l'implantation d'un ou plusieurs projets agricoles collectifs au sein de la ZAC. Un appel à projet pourra notamment être lancé afin de mobiliser les acteurs du monde agricole.

Après consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, Madame la Préfète de la Somme a émis un avis favorable sur l'étude soumise, sous réserve notamment de la consignation des fonds de compensation auprès de la Caisse des dépôts et consignations, ce que les élus ont approuvé, au même titre que la convention afférente.

Adopté

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR, M. PIOT (pouvoir à Mme ROUSSEL) ont voté contre.

31 - Amiens. ZAC Boréalia 2. Concession d'aménagement par la SPL Vallée Idéale Développement. Approbation.

L'assemblée délibérante a ensuite désigné la SPL Vallée Idéale Développement en qualité de concessionnaire d'aménagement de la ZAC Boréalia 2 et lui a confié les tâches nécessaires à la réalisation du projet.

Le contrat de concession, d'une durée de 15 ans, précise les modalités générales, opérationnelles et financières d'exécution de l'opération.

Cette concession permettra à l'aménageur, de développer un programme prévisionnel de constructions d'environ 265 000 m² de surface de plancher (SDP) à vocation d'activités économiques de type artisanat, industrie et services à l'industrie.

Le montant de ce programme est estimé à 14 206 K€ H.T et le bilan prévisionnel de la concession est estimé à 27 803 K€ H.T. en dépenses et en recettes.

Adopté à l'unanimité

Observations : M. DOMISE n'a pas pris part au vote.

Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR, M. PIOT (pouvoir à Mme ROUSSEL) se sont abstenus.

32 - Plateforme Territoriale Proch' Emploi. Année 2022. Convention de financement. Avenant n°1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens en lien avec les entreprises 2021-2025.

Afin de répondre aux besoins des entreprises et assurer le fonctionnement de la plateforme Proch'Emploi, les élus ont autorisé la sollicitation du Conseil Régional des Hauts-de-France pour le versement de l'aide régionale 2022, pour un montant de 136 000€, et ont approuvé la convention annuelle. Il s'agit notamment de permettre le financement des postes du responsable de plateforme, de la chargée de développement territorial et de l'assistante recrutement.

La commission permanente du Conseil Régional ayant modifié le cadre d'intervention ainsi que les modalités de soutien financier, le Conseil a également approuvé l'avenant n°1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens 2021-2025.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

33 - Aide à la création de 50 emplois industriels. Aide à l'investissement immobilier. Entreprise FRIEDLANDER. Subvention. Convention.

L'entreprise FRIEDLANDER, créée en Provence en 1936 et intégrée au groupe ORTEC en 1996, est spécialisée dans les travaux de sous-traitance et de maintenance industrielle, chaudronnerie industrielle, tuyauterie, mécanique et levage. Elle compte à ce jour 135 salariés en CDI et fait état d'un chiffre d'affaires de l'ordre de 19 M€. Elle occupe depuis 30 ans un atelier de 1200 m² sur l'Espace Industriel Nord, rue de Santerre.

Aujourd'hui, l'entreprise souhaite augmenter ses capacités de production avec 1000 m² d'atelier supplémentaires, tout en améliorant les conditions de travail et moderniser son parc de machines. De plus, elle souhaite créer 50 emplois industriels supplémentaires.

Les membres de l'assemblée lui ont accordé une subvention de 200 000 € en vue de la création de 50 emplois en CDI équivalents temps plein en complément de son effectif actuel, sur 3 ans à l'issue des travaux immobiliers, soit fin juin 2026, avec un engagement de maintien de ces emplois sur une durée de 5 ans. Ils ont également approuvé et autorisé la signature de la convention fixant les modalités de versement de cette subvention.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

34 - Aide à la création d'emplois. Société TERACTION. Subvention. Convention.

L'entreprise TERACTION, spécialisée dans l'aménagement des espaces verts pour les particuliers, installée à Saleux, souhaite développer son offre de service en proposant l'installation de piscines.

Pour assurer sa croissance, l'entreprise prévoit l'embauche de 15 salariés en CDI temps plein sur un délai de 3 ans, en complément de son effectif actuel.

C'est dans ce contexte que l'assemblée délibérante a validé et autorisé la signature de la convention fixant l'octroi d'une subvention de 45 000 €, comme aide à la création d'emplois.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

35 - Aide à la création d'emplois. Société TERSPECTIVE. Subvention. Convention.

L'entreprise TERSPECTIVE, créée en 2003, est spécialisée dans les travaux paysagers tels que les aménagements et l'entretien des espaces verts, maçonnerie décorative et petite VRD. Elle intervient essentiellement pour le compte de collectivités ou d'entreprises et emploie 63 personnes à ce jour.

Si le développement de l'entreprise est conforme à son prévisionnel, l'entreprise devrait embaucher 6 personnes pour l'organisation, le suivi et l'encadrement des chantiers, 10 compagnons professionnels pour la production sur chantier (ouvriers paysagistes) et des chauffeurs et mécaniciens d'engins.

Les membres du Conseil ont décidé d'accorder une subvention de 60 000 € en vue de la création à 3 ans de 20 emplois en CDI équivalents temps plein sur un délai de 3 années en complément de son effectif actuel, et ont approuvé et autorisé la signature de la convention fixant les modalités de versement.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

36 - Aide à la création d'emplois. Société TERSPECTIVE ATELIER. Subvention. Convention.

L'entreprise TERSPECTIVE ATELIER, créée en 2015, est spécialisée dans la conception et la fabrication d'articles ou d'ouvrages en bois et acier. Dotée d'un atelier de chaudronnerie et de menuiserie, elle propose notamment des plans 3D, la réalisation de prototypes ainsi que la fabrication d'ouvrages. Les membres de l'assemblée délibérante ont décidé de lui accorder une subvention de 27 000 € en vue de la création à 3 ans de 9 emplois en CDI équivalents temps plein en complément de son effectif actuel.

Ils ont par ailleurs approuvé la convention fixant les modalités de versement de cette subvention et ont autorisé le président à la signer.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

37 - Aide à l'immobilier d'entreprise. SCI BOULANGERIE BARNI. SARL LBB BARNI. Subvention. Convention.

Artisan boulanger-pâtissier depuis 2016 sur Amiens, Monsieur Simon HUE possède une bonne expérience en tant qu'artisan et entrepreneur sur le territoire de l'agglomération, tout d'abord, en exploitant rue Jean Catelas sa 1^{ère} boulangerie qui compte près de 20 salariés à ce jour, puis en 2020, en ouvrant une sandwicherie artisanale en centre-ville d'Amiens, rue Delambre.

Dans le cadre de sa nouvelle implantation au cœur de la rue Jules Barni il a acquis un bâtiment de 650 m², pour un montant total qui s'élève à 917 175 € HT. Il est précisé que cette acquisition est portée financièrement par la SCI BOULANGERIE BARNI, créée à cette occasion, qui sous-loue à la SARL LBB BARNI. Ce projet entraînera la création de 15 emplois en CDI sur les trois années à venir et c'est pourquoi les élus ont approuvé le versement d'une subvention à hauteur de 33 435 €, et ont validé et autorisé la signature de la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

38 - Aide aux investissements matériels des TPE. Subventions. Conventions.

Dans le cadre du dispositif d'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises, mis en place pour les soutenir et les accompagner dans leur projet d'investissement, l'assemblée délibérante a approuvé la répartition d'une somme de 71 937 € au profit des 23 entreprises listées ci-dessous :

- 1 004 € pour la SARL PLENITUDE, représentée par Mme Catherine BARON pour l'acquisition d'un solarium ;
- 4 147 € pour la SAS JE2D, représentée par M. Julien DELGOVE, pour l'acquisition de matériel informatique ;
- 6 000 € pour la SAS SERIGRAPHIE PICARDE, représentée par M. Benoit TREFCON, pour l'achat d'une machine à découpe ;
- 1 855 € pour la SARL JEAN-MICHEL DOBEL, pour l'acquisition d'une vitrine ;
- 6 000 € pour la SARL BOULANGERIE MAHDHAOUI, représentée par M. Mohsen MAHDHAOUI, pour l'achat d'un four à soles ;
- 1 903 € pour le restaurant-bar-traiteur Le Jardin de Léon, représenté par M. Fabrice DEVAUX, pour un pétrin et pour l'aménagement frigorifique d'un véhicule ;
- 1 787 € pour la SARL MATT, représentée par Mme Laure EMPEREUR, pour l'acquisition d'un bac à shampooing ;

- 6 000 € pour la SARL LBB BARNI, représentée par M. Simon HUE, pour l'acquisition de matériels divers (fours, pétrin, balances, etc.) ;
- 1 300 € pour la SARL BIO'TREMENT, représentée par M. Hadrien MANSUY, pour l'achat d'une chambre froide ;
- 1 272 € pour la SAS VALORISOFT, représentée par M. Patrick POINCELET, pour du matériel informatique ;
- 3 591 € pour la SAS POPINA DLAETA, représentée par Mme Marie LANDRIEU, pour l'acquisition de matériel de cuisine ;
- 1 848 € pour M. José CABRAL LOPES, pour l'acquisition de divers matériels pour permettre son activité de revêtement de sol en béton ciré ;
- 764 € pour la SAS LE COMPTOIR MARCHAND, représentée par M. Jean-Marc VASSEUR, pour l'acquisition d'un laser graveur ;
- 6 000 € pour la SARL DOMONT ANTOINE, pour l'acquisition de divers matériels de cuisine avec terminal de cuisson ;
- 472 € pour la SAS CHEZ EL HADJ AFRO, représentée par M. Ibrahim ORIOLA, pour l'acquisition d'un fanteuil de coupe ;
- 1 140 € pour la SARL MG2TS, représentée par M. Paulo DANTAS GONCALVES, l'acquisition de divers matériels pour lui permettre d'exercer son activité de chaudronnerie - tuyauterie ;
- 5 032 € pour la SAS DRONE DELATTRE EXPERTISE, représentée par M. Pierre-Louis DELATTRE, pour l'achat de drones ainsi que des accessoires correspondants ;
- 6 000 € pour la SAS HORTILLUS, représentée par M. Thomas DUMONT, pour l'achat de divers matériels de cuisine ;
- 2 334 € pour la SARL SOMME ET TOIT, représentée par M. Philippe DE TAEYE, pour l'achat d'outillage électrique et de maçonnerie ;
- 6 000 € pour la SARL TERSPECTIVE ATELIER, représentée M. François COZETTE, pour l'acquisition d'un pont roulant, d'une cisaille hydraulique et d'une presse plieuse ;
- 973 € pour la SARL STREET BOX, représentée par Mme Alexandra DESHAYES pour l'achat d'une vitrine réfrigérée, d'un bain marie et d'un four notamment ;
- 515 € pour M. Fabien DELRUE pour de l'équipement informatique ;
- et 6 000 € pour la SARL ID-SIGN, représentée par M. Benjamin BOUDET pour un centre d'usinage vertical.

Ils ont également approuvé les conventions correspondantes et autorisé leur signature par Monsieur le Président.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

39 - Aide aux investissements matériels des TPE. SAS MG2TS et SAS AU PAYS DES MERVEILLES. Avenants.

Par délibérations des 23 septembre 2021 et 17 décembre 2020 portant sur des aides aux investissements matériels des Très Petites Entreprises (TPE) la collectivité a décidé le versement de 1251 € à la SAS MG2TS et de 745 € à la SAS AU PAYS DES MERVEILLES .

Il s'avère nécessaire de régulariser des erreurs matérielles sur les dates de demandes d'aide, avec autorisation de commencement anticipé et afin d'honorer le versement de ces deux subventions, le Conseil a approuvé et autorisé le président à signer les 2 avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

40 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique. ADIE. Subvention. Année 2022. Convention.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, reconnue d'utilité publique, soutient les personnes exclues du marché du travail (essentiellement demandeurs d'emplois) et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au microcrédit.

Comme l'année précédente, les membres de l'assemblée ont validé pour 2022 l'octroi d'une subvention de 5 000 € et ont approuvé et autorisé la signature de la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

41 - Initiative Somme France Active. Partenaire de l'accompagnement à la création d'entreprise. Subvention de fonctionnement. Année 2022. Convention.

L'association Initiative Somme France Active Picardie a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets souhaitant créer, ou reprendre, une entreprise dans le département de la Somme et les structures de l'économie sociale et solidaire.

En 2021, cette association a informé 287 porteurs de projets et 95 projets ont bénéficié d'un accompagnement de leur structuration financière.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association s'élève à 1 215 000 € et au regard des objectifs définis, l'assemblée délibérante a approuvé le versement d'un soutien financier de 76 000 € ainsi que la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

Observations : M. DE JENLIS n'a pas pris part au vote.

42 - BGE Picardie. Partenaire de l'accompagnement à la création d'entreprise. Subvention de fonctionnement. Année 2022. Convention.

L'association BGE Picardie (ensemBLE pour aGir et Entreprendre) est engagée depuis plus de 20 ans dans l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs à la création ou à la reprise d'activité économique. Elle dispose d'une antenne à Amiens, située au 18, rue Lamartine.

Son objectif 2022 est de sensibiliser 300 personnes d'Amiens Métropole, d'accompagner 220 porteurs de projet pour aboutir à 100 créations d'entreprises. En 2021, 485 personnes ont bénéficié de sensibilisation et de l'accompagnement de l'association à l'émergence d'idées autour de l'entrepreneuriat ; 209 accompagnements individuels à la création d'entreprise ont été assurés et ont abouti à la création de 106 entreprises sur le territoire ; 229 entrepreneurs ont bénéficié d'appuis personnalisés et collectifs au début de leurs activités.

Le Conseil a validé l'octroi d'une subvention de 19 000 € au titre de 2022 ainsi que la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

Observations : M. DE JENLIS n'a pas pris part au vote.

43 - Autorisation de programme. Centre d'Appels. Rénovation, travaux, mise en conformité sur les bâtiments. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

Une autorisation de programme destinée à couvrir les dépenses liées aux travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments des Centres d'Appels a été créée dans le cadre de la PPI 2022-2026.

Les élus ont validé la liste des opérations de modernisation et de gros entretien reprises ci-dessous, pour un montant total de 685 000 € pour l'année 2022, et ont autorisé la signature des actes y afférents ainsi que le dépôt des demandes d'autorisations administratives correspondantes :

Désignation du bâtiment	Description des travaux	Coût (€)
Coriolis	Travaux mise aux normes installations de climatisation des circuits 2 et 4 du plateau A	140 000,00
Coriolis	Travaux mise aux normes ascenseurs	7 000,00
Coriolis	Travaux modernisation des systèmes de ventilation	221 000,00
Coriolis	Audit et étude de mise aux normes SSI/désenfumage	20 000,00
Friant 10	Mise en place d'un chauffe-eau et d'un évier	4 100,00
Friant 10	Etude de mise aux normes onduleurs	15 000,00
Divers Bâtiments Centre d'Appels	Provisions pour aléas	169 900,00
Tous Bâtiments Centre d'Appels	Travaux MEC désenfumage/extincteurs	18 000,00
Debouverie	Travaux mise aux normes ascenseur	90 000,00

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

44 - Autorisation de programme. Ecotravaux. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Pour attirer et accompagner les entreprises en croissance, Amiens Métropole a développé une stratégie patrimoniale ambitieuse et dispose actuellement de près de 30 000 m² de bureaux loués à des entreprises pour les soutenir dans leurs projets avec près de 2 500 emplois sur l'ensemble de ce patrimoine.

Ces équipements nécessitent toutefois des travaux de remise en état en vue de la relocation ou des besoins des locataires et une enveloppe spécifique a été prévue dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement adopté en 2021.

Les membres du Conseil ont approuvé l'affectation pour 2022 de crédits de paiement à hauteur de 300 000 € répartis comme suit :

- Etude préalable et travaux de couverture GSM dans les locaux d'Amiens le l@b, pour un montant estimé à 25 000 € ;
- Modernisation des réseaux informatiques des pépinières Septentrion, Amiens le l@b et l'hôtel d'entreprises Ecopolis, pour un montant estimé à 100 000 € ;
- Renouvellement et acquisition de mobilier de bureaux, pour un montant estimé à 20 000 € ;
- Réfection des éclairages, stores, plafonds, moquettes et des climatisations sur différents espaces à commercialiser (bâtiments DEBOUVERIE – FRIANT 24 – TERRALIA), pour un montant estimé à 100 000 € ;
- Autres travaux à la demande de locataires relevant des obligations de la collectivité, pour un montant estimé à 55 000 €.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

45 - Institut Polytechnique UniLaSalle site d'Amiens. Subvention. Année 2022. Convention.

Le Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation vise à renforcer les interactions entre les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le monde socio-économique.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante a approuvé la convention à intervenir avec UniLaSalle Amiens fixant une participation de la collectivité sur 2022 à hauteur de 700 000 €.

Pour rappel, UniLaSalle Amiens est née de la fusion entre l'ESIEE Amiens et l'Institut Polytechnique UniLaSalle en janvier 2021, et a pour ambition de constituer une école d'ingénieurs pluridisciplinaires de référence avec, en son cœur, l'ingénierie du développement durable et de développer une triple excellence autour de la formation, du projet éducatif (Créativité/Entre-Intrapreneuriat) et de la recherche/innovation, afin d'être au service des entreprises et des filières professionnelles.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

46 - Contrat de Plan Etat Région Hauts-de-France 2021-2027. Approbation.

Depuis leur création en 1982, les Contrats de Plan Etat Région (CPER) permettent, sur une durée de 7 ans, la programmation et le financement pluriannuels de projets structurants d'aménagement. Ils offrent un cadre stratégique et budgétaire de l'action publique au niveau régional en vue d'un développement équilibré et articulé des territoires.

Suite à la création de la région Hauts-de-France et afin de remédier aux faiblesses constatées dans le suivi et l'animation du précédent CPER 2014-2020 (signé uniquement par l'Etat, la Région et la Métropole Européenne de Lille), le partenariat relatif au CPER 2021-2027 Hauts-de-France a été étendu à Amiens Métropole ainsi qu'aux 5 Conseils départementaux.

La participation prévisionnelle d'Amiens Métropole serait de 56 308 000 € répartie entre les dépenses d'investissement, à hauteur de 51 808 000 €, en cohérence avec la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2026, et le fonctionnement, pour 4,5 M €.

Une charte de gouvernance aura pour objectif d'organiser la mise en œuvre du CPER 2021-2027 afin de disposer d'une lisibilité sur l'avancement et le suivi du contrat en harmonisant et clarifiant les pratiques multi partenariales.

Les élus ont ainsi approuvé et autorisé la signature par M. le Président du CPER Hauts-de-France 2021-2027, des annexes liées, de la maquette financière et de la charte de gouvernance.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

47 - Mobilisation des crédits de la politique territoriale mise en place par le Département de la Somme. Années 2022-2024. Convention financière et de partenariat.

Dans le cadre de la nouvelle politique territoriale mise en œuvre par le Département de la Somme sur la période 2022-2024, la collectivité peut bénéficier de fonds de soutien financier aux dépenses d'investissement.

Deux fonds existent : le fonds d'appui aux communes ayant pour objectif de soutenir les projets d'investissement des communes dans les domaines prioritaires identifiés, et le fonds d'appui aux intercommunalités, permettant de déployer les politiques de solidarité territoriale et d'accompagner l'attractivité des territoires dans le cadre du programme « Vallée de Somme, Vallée Idéale ».

Les membres de l'assemblée ont ainsi approuvé la convention tripartite financière à intervenir avec le Département de la Somme et la Ville d'Amiens afin de prendre en compte les projets spécifiques dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Amiens Métropole ou la Ville d'Amiens, nécessitant une enveloppe spécifique de 11 608 343 €, dont 2 500 000 € sont déjà fléchés sur le projet de Pôle de conservation des collections porté par la BNF.

Sur la base de la PPI, une liste d'actions susceptibles de bénéficier de l'aide départementale a été établie et figure dans la convention.

Adopté à l'unanimité

48 - Délégation de service public. Centre d'exposition et de congrès Mégacité. Contrôle des comptes. Exercices 2012 à 2017.

Conformément à la législation en matière de contrôle des comptes dans le cadre des délégations de service public, les élus ont pris acte du rapport de contrôle des comptes et du procès-verbal de la Commission de Contrôle des Comptes, laquelle s'est réunie le 3 mai 2022 afin d'étudier la DSP relative à l'exploitation du Centre d'exposition et de congrès Mégacité confiée à la SECECAM. Ce rapport couvre les exercices 2012 à 2017 et il a ainsi été constaté le respect par le délégataire de ses obligations contractuelles.

Le Conseil a par ailleurs approuvé l'émission de mandats et titres dont la régularisation a été demandée par les membres de la commission correspondant :

- au remboursement par le délégataire des dépenses de maintenance prises en charge par la collectivité à hauteur de 1 715,43 €
- au remboursement de la location de stand pour le salon Vivings 2017, pour une somme de 4 860 €, cette prestation étant gratuite selon les dispositions du contrat.

Amiens Métropole doit, quand à elle, rembourser au délégataire un avoir de 505,19 € non déduit lors des refacturations d'eau et d'un trop versé de 69 € concernant la redevance variable 2015.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

49 - Délégation de service public. Zénith d'Amiens Métropole. Contrôle des comptes. Exercices 2013/2014 à 2018/2019.

Sur le même principe, les élus ont pris acte du rapport de contrôle des comptes et du procès-verbal de la Commission de Contrôle des Comptes, laquelle s'est réunie le 25 mars 2022 afin d'étudier la DSP « Zénith » confiée à la SEM Zénith d'Amiens Métropole. Ce rapport couvre les exercices 2013/2014 à 2018/2019.

Il a ainsi été constaté le respect par le délégataire de ses obligations contractuelles et l'analyse ne démontre pas de régularisations à effectuer.

Dont acte

50 - Commission consultative des services publics locaux. Etat des travaux menés du 1^{er} juillet 2021 au 31 mai 2022.

L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que "le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente".

Les membres de l'assemblée ont pris acte du compte-rendu des travaux menés par cette CCSPS sur la période qui couvre juillet 2021 à mai 2022.

Dont acte

51 - SAS SAE 80. Projet de méthanisation sur la commune de Saleux. Demande d'avis.

La SAE 80 est une société qui regroupe 10 exploitants agricoles dont le but est de construire une unité de méthanisation agricole. 4 agriculteurs sont des exploitants agricoles situés sur le territoire d'Amiens Métropole (Revelles, Saleux, Vers sur Selle, Seux). Cette unité envisage de produire du biométhane (gaz vert) qui sera injecté dans le réseau de gaz, en valorisant environ 33 000 tonnes de matières organiques par an soit 90 tonnes/jour. Dans le cadre de la demande d'enregistrement formulée par la SAE 80 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saleux et notamment de la consultation publique en cours depuis le 21 juin et jusqu'au 19 juillet 2022, la Préfecture de la Somme sollicite l'avis du conseil de la communauté d'Agglomération sur ce projet.

Le Conseil a décidé d'y apporter un avis favorable, sous réserve, comme explicité dans la délibération, du respect des prescriptions du département sur la voie communale « chemin de Guignemicourt » .

Adopté à l'unanimité

Observations : M. DARRAGON, Mme DOURNEL-GARAT n'ont pas pris part au vote. MM. BARDET, BOQUET, BUSON, Mmes CRINON (pouvoir à M. BUSON), DUBREUCQ, MM. EVRARD, LELEU, SANGLARD, TONNELIER, Mmes TREFCON, DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

52 - La Machinerie. Partenariat. Subventions de fonctionnement et d'investissement. Année 2022. Conventions.

La politique de développement de l'agglomération s'appuie sur une dynamique forte liée à la recherche, au développement et à l'innovation.

La Machinerie permet des interactions entre des profils variés : enseignants, chercheurs et responsables d'entreprises innovantes, artisans innovants, étudiants entrepreneurs, etc. Le lieu concourt au développement de la pluridisciplinarité et au croisement des savoirs. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de facilitation de l'accès au savoir et à l'innovation, de développement de la visibilité de l'innovation sur le territoire et de l'attractivité par le vecteur de l'innovation.

La Machinerie est lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt «Manufacture de proximité» lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans un objectif de soutien à la création et au développement de tiers-lieux dédiés à la production : « des petites unités de production locale qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle, et sont en capacité de recréer de l'activité localement tout en préservant les savoir-faire dans les territoires ».

Les membres du conseil ont approuvé et autorisé la signature de conventions à intervenir avec l'association et actant le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 000 € ainsi qu'une subvention d'investissement à hauteur de 25 000 €, plus particulièrement dans le cadre du déploiement de la manufacture de proximité.

Adopté à l'unanimité

53 - Amiens Cluster. Subvention. Année 2022. Avenant n°1 à la convention de partenariat.

L'action d'Amiens Cluster s'inscrit dans la politique de développement et d'attractivité du territoire et plus précisément dans la dynamique que souhaite insuffler l'agglomération en matière d'innovation.

La délibération en date du 16 décembre 2021 a permis de décider d'une première partie de la subvention d'Amiens Cluster pour 2022 et envisageait d'ores et déjà un potentiel avenant.

Suite à l'évaluation d'Amiens Cluster, aux préconisations formulées par les membres fondateurs dont font partie la Ville d'Amiens et Amiens Métropole et aux perspectives d'intégration de ces préconisations à la

nouvelle stratégie de l'association, l'assemblée délibérante a approuvé et autorisé la signature d'un avenant à la convention de subvention de fonctionnement 2022 portant la subvention totale d'Amiens Métropole à Amiens Cluster à hauteur de 392 500 €.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

54 - Autorisation de programme. Soutien à l'Innovation. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Les conseillers métropolitains ont accepté de soutenir les opérations d'investissement dans les domaines de la recherche et de l'innovation portées par les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et les entreprises du territoire susceptibles de renforcer l'attractivité nationale et internationale. C'est dans le cadre de la PPI 2022-2026 qu'ils ont approuvé l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 500 000 € par an, avec pour 2022, les opérations reprises ci-dessous :

PPI - R&I 2022 - Crédits de paiement - répartition	
Objet	Montant
GRECO - versement 2022	100 000 €
Précidiab - solde	35 000 €
IFF Infra numérique - solde	56 482 €
Projet outils financiers de soutien à l'innovation	153 518 €
La Machinerie - invt 2022 - Manufacture de proximité	25 000 €
La Machinerie - invt solde 2020	5 000 €
La Machinerie - invt 2021	25 000 €
Projet(s) de R&D	100 000 €
TOTAL	500 000 €

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

55 - NPNRU. Convention de renouvellement urbain. Avenant n°1.

La convention de renouvellement urbain d'Amiens Métropole a été signée le 12 mars 2020 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Amiens Métropole, la Ville d'Amiens et leurs partenaires, actant un programme d'actions se déclinant sur les quartiers Nord, Etouvie et Pierre-Rollin.

Suite à la validation par le comité d'Engagement de l'ANRU en date du 21 juin 2021 du projet concernant la résidence Rainneville de l'AMSOM (démolition-reconstitution, requalification, résidentialisation), laquelle faisait l'objet d'une clause de revoyure dans la convention initiale, les élus ont approuvé l'avenant annexé l'intégrant, et permettant également quelques ajustements mineurs relatifs à des précisions de calendrier ou de noms d'opérations.

L'ensemble des travaux de restructuration de la résidence Rainneville est estimé à 29 M€ TTC environ 28 M€ HT), d'où l'évolution du montant global des investissements de 322 M€ TTC à environ 351 M€ TTC.

Pour Amiens Métropole, la participation financière hors protocole de préfiguration est portée de 15M€ à 22M€. Cela s'explique par l'intégration de la TVA sur les opérations pour lesquelles Amiens Métropole est maître d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

56 - Contrat de ville. Programme d'actions 2022. 2e répartition. Conventions types.

Un appel à projets a été lancé le 15 septembre 2021 afin d'élaborer un programme d'actions s'inscrivant dans les 5 axes et les 14 objectifs opérationnels qui composent le Contrat de Ville.

L'assemblée délibérante a approuvé la 2^e répartition de la programmation annuelle 2022 du Contrat de Ville comprenant 34 actions pour un montant de 64 140 € dont le détail est repris ci-après. Elle a également approuvé les conventions-types à intervenir avec les structures correspondantes.

CARAVALUD	Accès aux activités ludiques autour du jeu de société pour les habitants des QPV	Farcheminiers	2 000 €
COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD	Donnez de la voix aux textes littéraires AR	Amiens Nord	2 000 €
COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD	Parcours d'éducation artistique et culturelle, de la maternelle au CM2	Amiens Nord	3 700 €
COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD	Parcours citoyen, de la maternelle au CM2. Education à la santé et prévention	Amiens Nord	900 €
COLLÈGE CÉSAR FRANCK	Accompagner les enfants et les familles dans l'art et la culture Beauvillé/Marivaux	Amiens Nord	1 000 €
COLLÈGE CÉSAR FRANCK	Accompagner les enfants et les familles dans l'art et la culture réseau César Franck	Amiens Nord	5 000 €
COLLÈGE CÉSAR FRANCK	Améliorer le "bien être" à l'école : mettre en mouvement les jeunes d'un territoire Beauvillé/Marivaux	Amiens Nord	250 €
COLLÈGE CÉSAR FRANCK	Atelier théâtre	Amiens Nord	1 000 €
COLLÈGE CÉSAR FRANCK	Donnez de la voix aux textes littéraires Beauvillé/Marivaux	Amiens Nord	500 €
COLLÈGE CÉSAR FRANCK	Donnez de la voix aux textes littéraires César Franck	Amiens Nord	2 000 €
COLLÈGE CÉSAR FRANCK	Nouvelle région, nouveaux horizons	Amiens Nord	1 000 €
COLLÈGE EDOUARD LUCAS	Parcours lecteur	Rollin/Elbeuf Veille active	1 000 €
COLLÈGE EDOUARD LUCAS	Parcours scientifique	Rollin/Elbeuf Veille active	3 500 €

COLLÈGE EDOUARD LUCAS	Parcours santé	Rollin/Elbeuf Veille active	1 500 €
COLLÈGE EDOUARD LUCAS	Parcours citoyen	Rollin/Elbeuf Veille active	1 500 €
COLLÈGE GUY MARESCHAL	Elémentaire Réaumur	Pierre Rollin	1 500 €
COLLÈGE GUY MARESCHAL	Maternelle Réaumur	Pierre Rollin	500 €
COLLÈGE GUY MARESCHAL	Parcours avenir	Condorcet/Philéas Lebesgue Marcel Paul/Salamandre	500 €
COLLÈGE GUY MARESCHAL	Parcours citoyen	Condorcet/Philéas Lebesgue Marcel Paul/Salamandre	500 €
COLLÈGE GUY MARESCHAL	Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)	Condorcet/Philéas Lebesgue Marcel Paul/Salamandre	2 000 €
COLLÈGE GUY MARESCHAL	Parcours santé	Condorcet/Philéas Lebesgue Marcel Paul/Salamandre	500 €
COLLÈGE GUY MARESCHAL	Parcours scientifique	Condorcet/Philéas Lebesgue Marcel Paul/Salamandre	6 000 €
COLLÈGE GUY MARESCHAL	Primaire André Bernard	Pierre Rollin	1 500 €
COLLÈGE JEAN MARC LAURENT	Zen Attitude	Pierre Rollin	1 500 €
COLLÈGE ROSA PARKS	Apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité dans le REP +	Etouvie	1 000 €
COLLÈGE ROSA PARKS	Développement de la lecture sur le REP+	Etouvie	1 500 €

COLLÈGE ROSA PARKS	Ecriture et enregistrement de textes en slam	Etouvie	2 000 €
COLLÈGE ROSA PARKS	Le cinéma dans les écoles du REP+	Etouvie	1 000 €
CULTURE A L'UNISSON	Amiens FEST 2022	Amiens Nord	4 000 €
COLLEGE EDOUARD LUCAS (ECOLE SAINT LEU)	Parcours lecture, compréhension, ciblant spécifiquement le théâtre et les contes	Parocheminiers	3 000 €
IRIAE HDEF	Accompagnement des structures de l'ESS ayant une activité d'utilité sociale	Tout QPV	5 000 €
LA BRIQUETERIE	Ateliers de pratiques artistiques "L'art à la carte"	Veille active	1 500 €
L'ESPRIT DES MARAIS	Ateliers et repas partagés au jardin Moiroud	Etouvie	1 790 €
FUTSAL MARIVAUX	pratique du futsal sur le quartier Marivaux	Amiens Nord	2 000 €

Adopté à l'unanimité

57 - Pass Accession Amiens (P2A). Prorogation du dispositif. Approbation du partenariat avec le Crédit Agricole. Convention.

Par délibération le 7 février 2019, Amiens Métropole a créé un dispositif d'aide à l'accession à la propriété en faveur des primo accédants, le Pass Accession Amiénois, dit P2A, consistant en une prise en charge par Amiens Métropole d'une partie des intérêts de prêt à la place du ménage. L'instruction des demandes d'aide est confiée aux établissements de crédit signataires d'une convention de partenariat avec Amiens Métropole, comme cela est le cas avec la Caisse d'Epargne Hauts de France. Grâce à ce partenariat, 23 ménages ont déjà pu accéder à la propriété sur le territoire.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est en mesure de distribuer le P2A et les membres du Conseil ont approuvé la convention de partenariat avec cet établissement ainsi que le nouveau règlement du P2A qui proroge le dispositif jusqu'au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité

Observations : M. DUFOUR n'a pas pris part au vote.

58 - Amiens. ZAC Renancourt. Coopérative Toit Aussi. Réalisation de 7 logements intermédiaires en Prêt Social de Location Accession. Participation financière. Convention.

Les membres de l'assemblée ont accordé une participation financière à la Coopérative Toit Aussi pour la réalisation de 7 logements de type 3, soit 1 logement individuel et 6 logements intermédiaires superposés deux à deux, sans circulation commune fermée, sans local commun, en PSLA sur la ZAC Renancourt pour un montant de 62 315 €. Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention y afférente.

Adopté à l'unanimité

59 - Amiens. ZAC Renancourt. Coopérative Toit Aussi. Réalisation de 8 logements individuels en Prêt Social de Location Accession. Participation financière. Convention.

Le Conseil a approuvé et autorisé la signature de la convention à intervenir avec la Coopérative Toit Aussi actant une participation financière de 77 950 € pour la réalisation de son programme de 8 logements en PSLA, toujours sur la ZAC Renancourt à Amiens.
L'opération concerne 1 pavillon T3 et 7 pavillons T4.

Adopté à l'unanimité

60 - Amiens. AMSOM Habitat. Construction de 2 logements rue des Granges. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.

Les élus ont accordé à AMSOM HABITAT la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 466 735€ contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations pour la construction de 2 logements locatifs sociaux situés 31 et 33 rue des Granges à Amiens. La convention afférente a été approuvée et M. le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

61 - Amiens. EPCC. Ecole Supérieure d'Art et de Design. Maison de la Culture d'Amiens. Participation financière. Année 2022. Avenants.

La contribution financière d'Amiens Métropole aux EPCC de son territoire est importante au regard du paysage national. Néanmoins, dans le cadre du respect du budget 2022 voté, l'examen des comptes de la Maison de la Culture et de l'ESAD montre clairement qu'une contribution à l'effort budgétaire est possible en 2022 sans fragiliser les structures ni remettre en cause l'ambition et la dynamique des projets.

C'est pourquoi les membres du Conseil ont approuvé les avenants aux conventions passées avec ces structures en exécution des délibérations prises le 16 décembre 2021, réajustant les participations financières 2022 comme suit :

- pour l'EPCC ESAD : 1 128 000 €, soit une baisse de 72 000 € ;
- pour l'EPCC Maison de la Culture d'Amiens : 1 574 312 €, soit une baisse de 100 488 €.

Adopté

Observations : Mme PINON n'a pas pris part au vote.

Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR ont voté contre.

62 - Association La Lune des Pirates. Scène des Musiques Actuelles. Convention pluriannuelle d'objectifs 2022/2025.

La Lune des Pirates, qui a fêté ses 30 ans en 2017, gère une salle historique de concert, située quai Bélu, au sein du quartier Saint-Leu à Amiens, soutenue par la Ville d'Amiens puis par Amiens Métropole.

Pour mémoire, elle a obtenu le label national "Scènes de Musiques Actuelles" en 1999 lui permettant notamment d'être accompagnée par l'État, la Région, le Département et Amiens Métropole.

L'assemblée délibérante a approuvé et autorisé la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 définissant le cadre contractuel entre l'association et ses partenaires publics pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel et pour son évaluation au travers des objectifs fixés. Pour Amiens Métropole, le montant prévisionnel des contributions s'élève à 720 000 €, pour toutes les années d'exécution de la convention.

Adopté à l'unanimité

63 - Conservatoire à Rayonnement Régional. Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse. Actualisation de la convention avec le Collège Amiral Lejeune.

La formule des Classes à Horaires Aménagés, créées à Amiens en 1987, permet aux élèves scolarisés dans le primaire et dans le secondaire, de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales et chorégraphiques affirmées.

Afin d'acter le renouvellement de la labellisation par l'Etat, il est nécessaire d'actualiser la convention passée avec le Collège Amiral Lejeune précisant ainsi les conditions relatives au respect des schémas pédagogiques imposés par le Ministère et l'évolution des textes de références de l'Education Nationale concernant l'organisation des cours au collège.

Les membres de l'assemblée ont approuvé cette convention et ont autorisé la signature par M. le Président.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DOURNEL-GARAT n'a pas pris part au vote.

64 - Festival international des jardins, Hortillonnages Amiens. Année 2022. Convention.

La 13^{ème} édition du festival international de jardins « Hortillonnages d'Amiens » se tient jusqu'au 16 octobre 2022 et propose au public des créations paysagères et des œuvres d'art accessibles, à pied ou en barque, sur des îlots des Hortillonnages et le long de la Somme. Disséminées sur ce site exceptionnel, ces interventions posent un regard décalé ou poétique, drôle ou critique mais toujours inédit, sur cet environnement complexe, sur son histoire et son devenir, et sur le lien entre nature et culture.

Au fil des 12 premières éditions, 182 oeuvres ont été réalisées par 272 paysagistes, architectes et artistes plasticiens et appréciées par plus de 450 000 visiteurs. L'édition 2022 comporte 47 œuvres dont 12 nouvelles.

Amiens Métropole soutient financièrement ce festival en 2022 à hauteur de 100 000 € via une subvention votée au conseil du 10 mars 2022, outre son apport en industrie et technique .

Les élus ont approuvé et autorisé la signature de la convention détaillant le programme d'œuvres, les mises à disposition des parcelles et les obligations de chacune des parties.

Adopté à l'unanimité

65 - Printemps de l'Art déco. Partenariat. Prise en charge financière des actions de communication. Année 2022. Convention.

Amiens Métropole entreprend de valoriser le patrimoine Art déco, et plus largement celui de la Reconstruction, fortement présent à l'échelle régionale. Pour ce faire, une programmation et une communication commune à l'échelle des Hauts-de-France intitulée "Le Printemps de l'Art déco" a été impulsée sous la forme d'un évènement qui s'étend sur 2 mois et rassemble 17 territoires de la région.

Les partenaires de l'opération ont établi ensemble un programme d'animations et la région Hauts-de-France, via une subvention à la Ville de Saint-Quentin subventionne pour partie les actions de communication, le reste à charge incombant à tous les partenaires à part égale, soit 2000 € TTC par collectivité partenaire.

Le Conseil a approuvé et autorisé la signature de la convention de partenariat fixant les modalités de prise en charge financière des actions de communication de cet évènement.

Adopté à l'unanimité

66 - Musées d'Amiens. Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques. ADAGP. Droits d'expositions. Avenant à la convention de partenariat.

La Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques, ADAGP, est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts graphiques et plastiques. Créée en 1953, elle représente aujourd'hui plus de 180 000 auteurs exerçant dans diverses disciplines des arts visuels. Elle gère également l'ensemble des droits patrimoniaux reconnus aux auteurs pour les expositions et l'ensemble de ces droits perçus est reversé aux adhérents après prélèvement de frais de gestion visant à financer son action. S'agissant des Musées d'Amiens, plus de 60 artistes qui exposent dans les collections sont adhérents. Aussi, en 2019, une convention de partenariat a été signée mais il convient d'acter l'élargissement de droits et des obligations, impulsé par le Ministère de la Culture, à l'exposition temporaire d'œuvres d'artistes inscrits à cette structure, d'où l'approbation et l'autorisation à signer l'avenant correspondant par l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité

67 - Autorisation de programme. Musées d'Amiens. Affectation des opérations d'investissements. Année 2022.

Au regard des orientations du Projet Scientifique et Culturel des Musées, et du fait d'un nouveau phasage de l'opération de restauration de la Galerie Puvis de Chavannes sur 2023-2025 au lieu de 2022-2024, les élus ont approuvé l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 579 137 € sur l'année 2022, selon la décomposition suivante :

- Restaurations / Acquisitions d'œuvres : 102 000 €
- Enrichissement du parcours permanent et des outils d'aide à la visite : 76 000 €
- Entretien Monument Historique : 40 000 €
- Equipements spécifiques et scénographiques : 23 000 €
- Finalisation des paiements travaux Musée : 92 137 €
- Finalisation des paiements des factures non honorées pour le solde restant.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

68 - Amiens. Dojo régional sis 2, rue Lescouvé. Dénomination.

La collectivité souhaite donner une appellation officielle aux installations sportives métropolitaines en honorant des personnalités reconnues du monde sportif local, historiques et contemporaines. Ainsi, l'assemblée délibérante a dénommé le dojo régional situé 2 rue Lescouvé à Amiens « Michel BOURGOIN ». Pour mémoire, Michel BOURGOIN fut champion de France de judo toutes catégories et d'Europe, membre de l'équipe de France dans la catégorie des poids lourds. Il est arrivé à Amiens en 1965 et devenu le premier Conseiller technique régional de la Picardie, pour une durée de 33 ans, et ce tout en animant le club Picardie Judo. Par son action, les effectifs de licenciés ont progressé de manière notable et un grand nombre de cadres techniques ont pu être formés. En outre, il est un des rares français à accéder en 1993 au haut grade de 8e dan dans la hiérarchie du judo.

Adopté à l'unanimité

69 - Coliseum. Nautilus. Actualisation de la grille tarifaire. Entrées et Prestations Piscine et Patinoire.

Dans le cadre de la politique tarifaire d'Amiens Métropole, les tarifs doivent faire l'objet d'une actualisation annuelle, toutefois, les entrées et prestations de la direction Coliseum et Nautilus et l'occupation des espaces n'ont pas évolué depuis 2019, compte tenu notamment de la période Covid.

Le Conseil a ainsi approuvé la nouvelle grille tarifaire reprise ci-dessous :

ENTREES SIMPLES	COLISEUM PATINOIRE	COLISEUM AQUATIQUE	NAUTILUS PISCINE
	TARIFS à compter du 01/09/2022		
Adulte (à partir de 16 ans)	5,50 €	4,50 €	3,50 €
Enfant (à partir de 3 ans jusqu'à 15 ans inclus)			
Etudiant-Lycéen sur présentation d'une carte scolaire ou d'une carte service civique en cours de validité	4,30 €	3,50 €	2,80 €
Tarif réduit :			
Demandeur d'emploi, Bénéficiaire du RSA (hors prime d'activité), AEEH, AAH "sur présentation d'un justificatif en cours de validité et une pièce d'identité"	3,00 €	2,50 €	1,90 €
Agent employé par Amiens Métropole, son conjoint et ses enfants de moins de 16 ans sur présentation de la carte OPERATION PONCTUELLE BASSE FREQUENTATION (Créneaux Validés par le Directeur Coliseum)			
Ourson (moins de 3 ans)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Adulte Basse saison (Après vacances scolaire de Pâques à mi-sept) - Patins compris	5,00 €		
Enfant Basse saison (Après vacances scolaire de Pâques à mi-sept) - Patins compris	3,00 €		
Entrées et location de patins pour vente en ligne / Adulte	8,30 €		
Entrées et location de patins pour vente en ligne / Enfant	7,10 €		
Entrées et location de patins pour vente en ligne / Ourson	2,80 €		
Location de bouée		1,50 €	1,50 €
Brevet de natation		2,00 €	2,00 €
Location de patins (la paire)	2,80 €		
Location de gants (la paire)	2,00 €		
Journée Au Coliseum (1 entrée Aquatique et 1 entrée Patinoire) Adulte		8,00 €	
Journée Au Coliseum (1 entrée Aquatique et 1 entrée Patinoire) Enfant		6,00 €	
10 entrées Adulte (à partir de 16 ans - validité 1 an - non renouvelable)	50,00 €	39,00 €	30,00 €
10 entrées Enfant (de 3 à 15 ans) validité 1 an - non renouvelable)	37,00 €	28,00 €	22,00 €
10 locations de patins (validité 1 an - non renouvelable)	20,00 €		
Entrées Comité d'Entreprise (sur Commande - minimum 20 validité 1 an - non renouvelable) - Patinoire Patins compris	7,10 €	3,50 €	2,80 €
Entrée famille (2 adultes et 2 enfants OU 1 adultes et 3 enfants)	15,00 €	12,00 €	10,00 €
Entrée dimanche (1 adulte et 1 enfant)	5,50 €	4,50 €	3,50 €
Entrée groupe (association ou institution juridiquement constituée) - sur réservation - 1 accompagnateur gratuit pour 10) - GLISSE Patins compris, - Accompagnateur supplémentaire	5,50 €	3,10 €	2,50 €
Accompagnateur groupe - 1 pour 10 entrées groupe	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Entrée Evènementielle (Patinoire Patins compris) 1	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Entrée Evènementielle (Patinoire Patins compris) 2	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Entrée Evènementielle (Patinoire Patins compris) 3	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Entrée Evènementielle (Patinoire Patins compris) 4	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Entrée Evènementielle (Patinoire Patins compris) 5	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Anniversaire (Mini 10 enfants)	12,00 €	12,00 €	10,00 €
		NAUTILUS FOSSE A PLONGEE	
Baptême de plongée (durée 30 mn)			15,00 €
Séance de plongée (durée 1 heure)			13,00 €
Séance de plongée (durée 1 heure) tarif groupe avec encadrement			7,00 €
HAMMAM		NAUTILUS	HAMMAM
Entrée individuelle durée limitée à 1h30			6,00 €
10 entrées (validité 1 an - non renouvelable)			45,00 €

ABONNEMENTS (Hors période de fermeture des établissements)	COLISEUM PATINOIRE	COLISEUM AQUATIQUE	NAUTILUS PISCINE
MENSUEL Adulte (à partir de 16 ans)	25,00 €	22,00 €	20,00 €
MENSUEL : Enfant (à partir de 3 ans jusqu'à 15 ans inclus)			
Etudiant-Lycéen sur présentation d'une carte scolaire ou d'une carte service civique en cours de validité	22,00 €	18,00 €	16,00 €
MENSUEL Tarif réduit : Demandeur d'emploi, Bénéficiaire du RSA (hors prime d'activité), AEEH, AAH sur présentation d'un justificatif en cours de validité et une pièce d'identité" Agent employé par Amiens Métropole, son conjoint et ses enfants de moins de 16 ans sur présentation de la carte	20,00 €	14,00 €	12,00 €
ANNUEL Adulte (à partir de 16 ans)		220,00 €	200,00 €
ANNUEL : Enfant (à partir de 3 ans jusqu'à 15 ans inclus)			
Etudiant-Lycéen sur présentation d'une carte scolaire ou d'une carte service civique en cours de validité		180,00 €	160,00 €
ANNUEL Tarif réduit : Demandeur d'emploi, Bénéficiaire du RSA (hors prime d'activité), AEEH, AAH sur présentation d'un justificatif en cours de validité et une pièce d'identité" Agent employé par Amiens Métropole, son conjoint et ses enfants de moins de 16 ans sur présentation de la carte		140,00 €	120,00 €

ACTIVITES AQUATIQUES & FITNESS	POLE AQUATIQUE	
Aquaform (aquagym, aquagym douce, aquafitness) Fitness, bébés nageurs, la séance		10,00 €
Aquaform (aquagym, aquagym douce, aquafitness) Fitness, bébés nageurs, les 10 séances, validité 1 an		62,00 €
Aquabike, la séance		13,00 €
Aquabike, les 10 séances, validité 1 an		92,00 €
Perte de clef vestiaire		4,00 €
ACTIVITE OPERATION MARKETING (Ex Fête des mères ...) la séance		5,00 €
Leçon de natation collective Adultes, les 5 séances		35,00 €
Leçon de natation collective ENFANT, les 5 séances		30,00 €
Leçon de natation collective Adulte, les 10 séances		62,00 €
Leçon de natation collective ENFANT, les 10 séances		40,00 €
Forfait Ecole de natation annuel Enfant, (Cours sept à juin)		120,00 €
Réduction sur Forfait annuel Natation Enfant, (Cours janvier à juin)		-40,00 €
Réduction sur Forfait annuel Natation Enfant, (Cours avril à juin)		-80,00 €
Formation surveillant de baignade (validité une session)		75,00 €
Stage d'Aquaphobie - sur 2 jours		200,00 €

ACTIVITES PATINOIRE (Patins compris)	COLISEUM
Découverte activité, une séance	10,00 €
ACTIVITE OPERATION MARKETING (Ex Fête des mères ...) la séance	5,00 €
Forfait Ecole de glace Annuel Adulte (sept à juin)	177,00 €
Réduction sur Forfait Annuel Glace Adulte (cours janvier à juin)	-59,00 €
Réduction sur Forfait Annuel Glace Adulte (cours avril à juin)	-118,00 €
Forfait Ecole de Glace Annuel, ENFANT (sept à juin)	156,00 €
Réduction sur Forfait Annuel Glace, ENFANT (Cours janvier à juin)	-52,00 €
Réduction sur Forfait Annuel Glace, ENFANT (Cours avril à juin)	-104,00 €

ACTIVITES FOSSE DE PLONGEE	NAUTILUS
Ecole de plongée Enfant à partir de 8 ans, le trimestre	47,00 €
Ecole de plongée Adulte à partir de 15 ans, le trimestre	65,00 €
Initiation plongée, 5 séances	40,00 €
Forfait brevet élémentaire 8 heures	85,00 €

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES et CENTRE DE LOISIRS ET STRUCTURE ACCUEIL HANDICAP (IME....) Du lundi au vendredi de 8h à 18h sur réservation Patinoire - patins compris	COLISEUM PATINOIRE	POLE AQUATIQUE
Centre de loisirs associatifs, entreprise de crèches et crèches associatives d'Amiens Métropole, Structure Accueil Handicap	2,80 €	1,90 €
Centre de loisirs et crèches Hors Amiens Métropole	2,80 €	1,90 €
Ecoles Maternelles et Primaires Hors Amiens Métropole	2,80 €	1,90 €
Secondaires (Collèges, lycées) UNIVERSITE	2,80 €	1,90 €
Ecoles Maternelles et Primaires d'Amiens Métropole	0,00 €	0,00 €
Centres de loisirs et crèches municipaux d'Amiens Métropole	0,00 €	0,00 €
Nombre d'accompagnateur gratuit selon réglementation en vigueur		

PRESTATIONS DIVERSES	POLE AQUATIQUE ET GLISSE		
PISCINE - Sapeurs pompiers, Gendarmerie, Police - Affectation professionnelle AMIENS METROPOLE (dans le cadre de leur entraînement professionnel et sur réservation) Ecole de sapeurs-pompiers d'Amiens Métropole - limité à 6 visites annuelles et pour leur test début septembre . (dans le cadre de leur formation et sur réservation)			- €
Opération "Noël Solidarité" (C.C.A.S.) : sur présentation du coupon en cours de validité			- €
PISCINE - Education Nationale : Formation et recyclage des encadrants - sur réservation			- €
Entrées selon quota de la délibération pour "stratégie marketing"			- €
Journée au Coliseum			
Ent Ham (max 1h30)			
mise à disposition d'un éducateur l'heure		40,00 €	
Intervention agent de la collectivité pour nettoyage, remise en état, manutention, sécurité par agent et par heure		30,00 €	
Duplicata carte PASS - carte perdue		8,00 €	
Stage vacances scolaires sur 5 jours sans restauration		100,00 €	
Stage vacances scolaires sur 4 jours sans restauration		80,00 €	
Stage vacances scolaires sur 3 jours sans restauration		60,00 €	
Stage vacances scolaires sur 5 jours Avec restauration		140,00 €	
Stage vacances scolaires sur 4 jours Avec restauration		112,00 €	
Stage vacances scolaires sur 3 jours Avec restauration		84,00 €	
Stage vacances scolaires avec 1 sortie extérieure sur 5 jours Avec restauration		160,00 €	
Stage vacances scolaires avec 1 sortie extérieure sur 4 jours Avec restauration		132,00 €	
Stage vacances scolaires avec 1 sortie extérieure sur 3 jours Avec restauration		104,00 €	
Patinoire - Affutage de patins	3,20 €		
Fosse à plongée - gonflage 1 bloc	3,00 €		

Entrée forfaitaire - panne informatique billetterie	COLISEUM GLISSE	COLISEUM AQUATIQUE	NAUTILUS
Entrée	2,00 €	2,00 €	2,00 €
location de patins	1,50 €		

Adopté

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR ont voté contre.

70 - Manifestations sportives. Subventions. Année 2022. Première répartition. Convention et avenants.

Conformément au Projet Sportif d'Amiens Métropole 2021-2026, les membres du Conseil ont approuvé la 1^{ère} répartition pour l'année 2022 des subventions au titre des manifestations sportives de niveau international, national, régional et local aux associations et clubs listés ci-dessous, pour un montant total de 175 200 € :

• *au titre de l'accompagnement à l'organisation de manifestations sportives de niveau international ou national*

AMIENS ATHLETIC CLUB TENNIS	12 000 €
<i>Pour l'organisation du Tournoi international Féminin de Tennis - 6 au 13 mars (10 000 €)</i>	
<i>Pour l'organisation du Tournoi national de Tennis fauteuil - 22 au 24 avril (2 000 €)</i>	
AMIENS METROPOLE NATATION	43 000 €
<i>Pour l'organisation du Meeting national « Les Hortillons » - 21 au 23 janvier (3 000 €)</i>	
<i>Pour l'organisation des Championnats de France Open Été - 23 au 28 juillet (40 000 €)</i>	
AMIENS SPORT TENNIS DE TABLE	2 000 €
<i>Pour l'organisation du Tournoi national - 18 juin</i>	
AMIENS SPORTING CLUB BASKET BALL	5 000 €
<i>Pour l'organisation du 23ème Tournoi international Euro Basket U15 - 4 et 5 juin</i>	
AMIENS UNIVERSITE CLUB ATHLETISME	43 000 €
<i>Pour l'organisation du Meeting de sauts - 5 février (5 000 €)</i>	
<i>Pour l'organisation (niveau régional) des Meeting national sur stade - 5 juin ; Courir La Jules Verne - 26 juin ; Cross d'Amiens Métropole - 4 décembre (38 000 €)</i>	
CHES JAVELOTEUX DE PONT-DE-METZ	1 000 €
<i>Pour l'organisation des Championnats de France de Javelot Tir sur cible - 19 et 26 juin</i>	
FEDERATION FRANÇAISE DE BALLON AU POING	2 000 €
<i>Pour l'organisation des Championnats et Coupes de France - 15 août et 4 septembre</i>	
PICK HARD DISC	500 €
<i>Pour l'organisation du Tournoi international de Frisbee - 19 et 20 mars</i>	
PROMOTION SPORT PICARDIE	37 000 €
<i>Pour l'organisation des Critérium Prix Jean Renaux - 26 août ; 100 km, Marathon de la Somme, 5 km d'Amiens Métropole - 15 octobre</i>	
RAQUETTE CLUB AMIENS MONTIERES	2 000 €
<i>Pour l'organisation de l'Open national Masculin de Squash - 5 et 6 mars</i>	
RIVERY SPORT CYCLISME	3 000 €
<i>Pour l'organisation des Coupes de France FFC Minimes et Cadets - 16 et 17 avril</i>	
UNION SPORTIVE DE CAMON FOOTBALL	5 000 €
<i>Pour l'organisation du 36ème Tournoi international de Football U15 - 4 et 5 juin</i>	

• *au titre de l'accompagnement à l'organisation de manifestations sportives de niveau régional et local*

AMIENOIS BOXING CLUB	4 000 €
<i>Pour l'organisation du Gala de 4 combats professionnels - 2 avril</i>	
AMIENS LEO LAGRANGE TENNIS DE TABLE	500 €
<i>Pour l'organisation du 3ème Championnat de la Somme de Sport adapté - 7 avril</i>	
AMIENS SPORT CYCLISTE	1 500 €
<i>Pour l'organisation des Prix Cycliste d'Amiens Métropole – 3 avril ; Prix Cycliste de Poulainville – 1er mai ; Prix Cycliste de Longueau – 26 juin</i>	
AMIENS SUB	300 €
<i>Pour l'organisation du Championnat Régional de plongée sportive - 20 mars</i>	
AMIENS TIR	500 €
<i>Pour l'organisation du Challenge "Circuit des Pôles Picards" - 17 au 19 décembre 2021</i>	
AMIENS UNIVERSITE CLUB BADMINTON	500 €
<i>Pour l'organisation du 4ème Tournoi national des Hortillons - 12 et 13 mars</i>	
ASSOCIATION CYCLISTE AMIENOISE	1 000 €
<i>Pour l'organisation des Prix cycliste de Rumigny – 17 avril ; Prix cycliste de la Hotoie - 26 mai</i>	
CLUB CYCLISTE DE SALOUËL	2 000 €
<i>Pour l'organisation des Grand Prix régional cyclo-cross – 30 janvier ; Deux jours cyclistes d'Amiens Métropole - 9 et 10 juillet</i>	

HANDISPORT AMIENS METROPOLE	500 €
Pour l'organisation du Tournoi Handibasket - 18 juin	
JUDO CLUB DE LONGUEAU	500 €
Pour l'organisation du Tournoi Régional Interclubs – 28 et 29 mai	
LES CHEMINS EN SOMME	800 €
Pour l'organisation du Marathon pédestre Les Foulées Samariennes - 7 mai	
METROPOLE AMIENOISE BASKET-BALL	2 000 €
Pour l'organisation des «Amiens Métropole Basket Ball Tour» (plusieurs tournois sur structures gonflables) - du 22 au 26 août ; «Basket en quartier» : six tournois (Challenge «Cyprien Chokki» - 8 mai, «Girls in da ground» féminin 4 juin et les 6 mai – 26 juin – 2 juillet – 4 septembre ; «Les Portes du Temps» (pendant les vacances scolaires) – 15 et 20 juillet – 25 octobre – 20 décembre	
PONEY CLUB D'AMIENS	1 500 €
Pour l'organisation des Concours Derby – 3 juillet ; évènement de dressage - 20 mars	
UNION SPORTIVE CAMON ATHLETISME	2 000 €
Pour l'organisation des 11ème Course solidaire féminine – 13 mars ; l'Hortillonne – 21 mai ; 10 km de Rivery – 3 juin ; Virades de l'Espoir – 25 septembre	
UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS D'AMIENS CYCLISTES	1 000 €
Pour l'organisation des Prix Cycliste de Remiencourt – 26 mars ; Randonnée Jules Verne Baie de Somme – 14 mai	
VYTAJOG	1 100 €
Pour l'organisation des Courses pédestres en relais "Elle et Lui" – 11 juin ; Marche nordique "La Brunehaut" – 10 septembre	

Les élus ont également approuvé et autorisé la signature des conventions et avenants à intervenir lorsque la situation le nécessite.

Adopté à l'unanimité

71 - Autorisation de programme. Création terrains synthétiques stade Michelet Amiens Nord. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

Dans le cadre de la PPI 2022-2026, l'assemblée délibérante a validé l'opération « création terrains synthétiques stade Michelet à Amiens Nord » pour un montant de 1 050 000€ pour l'année 2022, et a autorisé en conséquence la sollicitation de toutes les participations financières potentielles ainsi que le dépôt et la signature des demandes d'autorisations administratives relatives aux travaux à engager.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

72 - Agence de l'Eau Artois-Picardie. Programme concerté pour l'Eau 2019-2024. Avenant. Approbation.

Un programme concerté pour l'eau (PCE) a été approuvé par délibération du 24 octobre 2019 pour la période 2019-2021.

Pour permettre de sécuriser le financement des investissements prévus sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, pour la période 2022-2024, le Conseil a approuvé l'avenant établi en collaboration avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, actant la mise à jour et les évolutions des projets portés par la collectivité et pour lesquels l'Agence de l'Eau est susceptible d'intervenir financièrement. Le président a en ce sens été autorisé à solliciter tout financement éventuel auprès de cette structure.

Il est précisé que pour les années 2019 à 2024, le PCE vise des travaux pour une somme de 22 395 949 € au total, accompagnée d'aides à hauteur de 11 005 485 €, soit 49 % des dépenses prévisionnelles.

Adopté à l'unanimité

73 - Eau et Assainissement. Remises gracieuses. Année 2021.

De nombreuses fuites d'eau sont constatées chaque année sur les parties privatives des installations d'eau potable des abonnés d'Amiens Métropole. La loi dite "Warsmann" du 17 mai 2011 et son décret d'application du 24 septembre 2012 permettent, sous conditions, le plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale. Cette loi s'applique aux fuites sur canalisation après compteur.

Les membres du Conseil ont accordé une remise gracieuse, à titre exceptionnel, sur les consommations d'eau pour 6 abonnés, pour un montant total de 12 366,16 € :

- M. Thierry ADAM – Amiens :	3 806,00 € TTC
- Mme Simone MERCIER - Amiens :	290,00 € TTC
- SCI LAFLOFAJA - Amiens :	1 723,00 € TTC
- M. Hubert DELARUE – Amiens :	1 095,39 € TTC
- Mme WAILLY - Camon :	341,77 € TTC
- M. Thierry DESANGLOIS - Camon :	5 110,00 € TTC

Adopté à l'unanimité

74 - Autorisation de programme. Budget annexe Eau. Equipement. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Dans le cadre de la PPI 2022-2026, les élus ont affecté des crédits de paiement à hauteur de 275 000 € HT pour l'année 2022 pour le renouvellement du parc de véhicules et d'équipement du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

75 - Autorisation de programme. Budget annexe Eau. Puits de Pont-de-Metz. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Fin 2013, un puits de forage de Pont-de-Metz a vu la couche d'argile qui lui sert de filtre s'endommager ; n'étant plus en capacité de délivrer une eau de qualité, il a dû être abandonné.

Il est impératif de reconstituer la capacité de production sur ce site sensible, d'équiper les deux nouveaux forages du site de Pont de Metz Vallée et les raccorder aux installations existantes ; ainsi, les membres de l'assemblée ont affecté des crédits de paiement, pour 2022 à hauteur de 206 000 € HT dont 6 000 € correspondent à des crédits de report des opérations engagées et non mandatées en 2021.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

76 - Autorisation de programme. Budget annexe Eau. Télérelève et renouvellement des compteurs. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

L'objectif étant d'aboutir en 2027 à un parc de compteurs d'eau potable entièrement équipé de têtes radio émettrices, les membres du Conseil ont approuvé, pour 2022, les opérations de télérelève et de renouvellement de compteurs à hauteur de 500 000 € HT.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

77 - Autorisation de programme. Budget annexe Eau. Travaux de renouvellement du réseau d'eau Conduites et branchements. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

La réalisation de cartes de localisation d'interventions et le croisement des informations permettent de mettre en exergue les rues où les travaux de lutte contre les fuites d'eau s'avèrent indispensables, prioritairement pour le remplacement des conduites en fonte grise.

Les élus ont approuvé l'affectation pour 2022 d'une somme de 4 561 000 € HT ainsi que le programme de travaux repris ci-dessous :

Lieu			Nature	Montant estimé en € HT	Durée estimée
Amiens	OUEST	Rue Saint Maurice	Renouvellement de réseau AEP	1 400 000,00 €	8 mois
Amiens	EST	Rue de la délivrance	Renouvellement de réseau AEP	140 000,00 €	2,5mois
Amiens	SUD	Rue Camille St Saens	Renouvellement de réseau AEP	160 000,00 €	3 mois
Amiens	SUD	Rue Edmond Lebel	Renouvellement de réseau AEP	141 000,00€	3 mois
Amiens	SUD	Rue Philippe Lebon	Renouvellement de réseau AEP	150 000,00 €	3 mois
Amiens	CENTRE	Rues Gloriette et Oratoire	Renouvellement de réseau AEP	220 000,00 €	2 mois
Amiens	NORD	Carrefour Bld Beauvillé / Roger Onfray	Renouvellement canalisation avec travaux voirie	166 000,00 €	2 mois
Amiens	OUEST	Quai de la somme	Renouvellement de réseau AEP	264 000,00 €	3,5 mois
Amiens	SUD / CENTRE	Rue Prémontrés	Renouvellement de réseau AEP	45 000,00 €	2 mois
Amiens	CENTRE	Rue Jean Calvin / Saint Jacques ...	Renouvellement de réseau AEP	416 000,00 €	4 mois
Amiens	NORD	Rue de Doullens	Renouvellement de réseau AEP	123 000,00 €	4,5 mois
Rumigny	-	Rue du Quai	Renouvellement de réseau AEP	90 000,00 €	2,5 mois

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

78 - Autorisations de programme. Budget annexe Eau. Site de l'Hallue. 3ème puits. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Le captage de l'Hallue représente 25% de la ressource en eau du territoire d'Amiens Métropole. Il assure notamment l'alimentation du secteur Sud Est (9 000 abonnés) via le réservoir de Camon, et l'assemblée délibérante a approuvé les opérations pour la création d'un 3ème puits sur ce captage avec une dépense prévue pour 2022 de 125 000 € HT.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

79 - Autorisations de programme. Budget annexe Eau. Travaux sur réservoirs. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Les élus ont validé les opérations de modernisation et de sécurisation des réservoirs d'eau et des surpresseurs sur le territoire d'Amiens Métropole avec une enveloppe pour 2022 de 483 000 € HT :

Vers sur Selle	Création chambre + remplacement de la vanne d'injection + Pose d'un débitmètre
Vers sur Selle	Pose d'une vanne à insertion diamètre 150
Vers sur Selle	Création massif et dalle béton
Vers sur Selle	Création réseau vidange
Rumigny	Création chambre + Pose vanne insertion 150 + Remise en état vanne + Dalle béton
Dury Pinel	Création regard + Fourniture et pose de la vanne 5
Dury Pinel	Reprise de l'automatisme de la vanne 5
St Fuscien	Extraction escalier fonte du grand compartiment (9 000 m3)
St Fuscien	Ajout d'une double trappe ventilée Inox 316L + échelle 316L
Thézy-Glimont	Création chambre 1m x 1m + Pose d'une Ventouse - Rue Paul Morel
Boves	Création d'un bassin de rétention des eaux de vidanges et raccordement
Vers sur Selle	Création d'un bassin de rétention pour les eaux de vidange
St Fuscien	Démontage de la conduite ancienne pompe horizontale du petit compartiment 1000m3
St Fuscien	Fourniture et pose d'une tôle protection et petit garde-corps
St Fuscien	Doublement de la vanne barrage + bonde de fond + remplacement et suppression de conduites

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

80 - Autorisation de programme. Budget annexe Assainissement. Equipement. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

S'agissant du budget assainissement et plus particulièrement de l'enveloppe destinée au renouvellement du parc de véhicules et à l'équipement du service (équipements de protection, équipement informatique, pièces détachées, outillage..), les élus ont approuvé l'affectation de crédits de paiement pour 2022 à hauteur de 1 188 785 € HT dont 388 785 € HT dédiés au report des opérations engagées et non mandatées en 2021.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

81 - Autorisation de programme. Travaux de raccordement au réseau d'eaux pluviales. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Plusieurs opérations de pose de réseau ou de raccordement sont réalisées pour le compte de tiers. Il s'agit principalement d'extensions ou dévoiement de réseaux dans le cadre de projets immobiliers ou de cessions de parcelles, de raccordements aux réseaux d'eaux pluviales à la demande des particuliers ou d'aménageurs. Dans ce cadre, pour l'année 2022, les membres de l'assemblée ont affecté 120 000 € de crédits de paiement, dont 55 000 € HT pour le projet Héraclès de la rue Robert Lecoq à Amiens.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

82 - Centre de Développement des Eco-entreprises. CD2E. Création d'une dynamique autour des acteurs du territoire sur les sujets du tri, de la déconstruction, du réemploi et du recyclage des déchets du BTP. Convention.

Depuis 2020, le Centre de Développement des Eco-entreprises (CD2E) accompagne Amiens Métropole dans le cadre de la mise en place de son Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire. Pour maintenir la dynamique d'acteur autour de ce sujet, Amiens Métropole souhaite lui confier l'animation d'une dynamique type « club d'entreprises » et c'est en ce sens que les membres du Conseil ont approuvé et autorisé la signature d'une convention actant le versement d'une somme de 8 000 €. Il est précisé que cette dépense fait l'objet d'une recette équivalente de 100% dans le cadre du Contrat Objectif Déchets Economie Circulaire avec l'ADEME Hauts de France.

Adopté à l'unanimité

83 - ECO TLC. Partenariat sur le recyclage du textile. Convention.

Amiens Métropole est identifiée comme territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage et s'engage à porter et animer un programme de prévention pour réduire les déchets. A ce titre en 2017, un partenariat a été engagé avec l'éco-organisme ECO TLC pour le recyclage du textile incluant le dispositif de collecte, la collecte et le traitement sur le territoire d'Amiens Métropole. La convention étant arrivée à son terme, le Conseil a approuvé le renouvellement du partenariat et de la convention à intervenir avec ECO TLC, avec un soutien annuel aux actions de communication au bénéfice d'Amiens Métropole estimé à 17 530,80 €, avec l'objectif de permettre, grâce à une meilleure information des citoyens et une meilleure coordination de la collecte, le détournement des textiles du flux des ordures ménagères.

Adopté à l'unanimité

84 - OCAD3E. Collecte et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers. Période 2021-2026. Convention.

La convention passée entre l'OCAD3E, interface entre les eco-organismes chargés d'organiser la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers et la collectivité étant arrivée à échéance, les élus ont approuvé la nouvelle convention portant sur la période 2021-2026, permettant à la collectivité de bénéficier de soutiens sur les tonnages de DEEE collectés en déchèteries, pour une recette estimée à environ 35 000 € par an.

Adopté à l'unanimité

85 - ECOSYSTEM. Collecte et traitement des lampes usagées. Période 2021-2026. Convention.

En continuité avec le point précédent, les membres du Conseil ont approuvé le renouvellement de la convention de financement relative à la collecte des lampes usagées à intervenir avec ECOSYSTEM pour la période 2021-2026, laquelle permettra à la collectivité de la même manière de bénéficier de soutiens sur les tonnages de DEEE collectés en déchèteries, pour une recette annuelle estimée à environ 10 000 €.

Adopté à l'unanimité

86 - Traitement des résidus de nettoyage en provenance de la ville d'Amiens. Convention.

Dans le cadre du traitement des déchets provenant des activités de la ville d'Amiens, les membres de l'assemblée ont approuvé et autorisé à signer la convention dont l'objet est de solder les restes dus par la ville d'Amiens jusqu'en 2021 et de fixer les nouvelles conditions financières et techniques de la prestation réalisée par Amiens Métropole à partir de 2022. La recette est estimée à 785 920,80 € TTC.

Adopté à l'unanimité

87 - Espaces Naturels Sensibles/gemapi. Association syndicale de la Rivière de Selle. Subvention. Année 2022. Convention.

L'Association syndicale autorisée de la Rivière de Selle prévoit la scarification et l'aménagement de frayères ainsi que le retour sur plantation d'arbres sur le tronçon du cours d'eau présent sur le territoire d'Amiens Métropole, et dans ce cadre, le Conseil a approuvé et autorisé à signer la convention fixant la participation de la collectivité pour un montant total maximum de 1 471,10 €, soit un peu plus de 60 % du coût total de l'opération.

Adopté à l'unanimité

88 - ATMO Hauts-de-France. Avenant n°1 à la convention de partenariat.

La collectivité a engagé un partenariat avec l'association ATMO Hauts-de-France, pour la période 2021/2023, visant à soutenir la surveillance de la qualité de l'air mais également pour l'action spécifique de suivi des nuisances olfactives via le réseau des Nez.

En conséquence d'une activité réduite constatée du réseau des Nez, les usagers signalant eux mêmes dorénavant ces nuisances, les élus ont approuvé et autorisé à signer l'avenant n°1 adaptant l'aide financière annuelle dédiée à cette action en la réduisant à 7 000 € dès 2022, portant le montant global de la subvention annuellement accordée à 36 067 €.

Adopté à l'unanimité

89 - Reconquête de la biodiversité, nature et paysage. Territoire engagé pour la nature. Conservatoire d'espaces naturels Hauts de France. Convention d'échange de données mares.

Dans le cadre du schéma Trame verte et bleue adopté en 2015, permettant de reconquérir et de préserver les réservoirs de biodiversité et de recréer ou renforcer des corridors écologiques, Amiens Métropole entend poursuivre son objectif d'amélioration des connaissances du patrimoine naturel et dans ce cadre le Conseil a approuvé la convention d'échange de données mares à intervenir avec le conservatoire d'espaces naturels des hauts de France, et en ont autorisé la signature par Monsieur le Président.

Adopté à l'unanimité

90 - Reconquête de la biodiversité nature et paysage. Territoire engagé pour la nature. Atlas de la Biodiversité Communale d'Amiens Métropole. Approbation. Sollicitation de subvention.

L'Office Français de la Biodiversité lance un appel à projets incitant les collectivités territoriales à s'engager dans la mise en place d'Atlas de la biodiversité sur leur territoire sur une période de 3 ans, et prévoit de leur accorder un soutien financier à hauteur de 80% du montant éligible à la subvention avec un plafonnement à 250 000 €.

Y répondre en mettant en place un Atlas de la Biodiversité Communale sur l'ensemble des communes du territoire est en adéquation avec les préconisations du plan d'actions du schéma Trame verte et bleue pour permettre la mise en œuvre d'aménagements favorables à la biodiversité sur le territoire. Cela contribuera à l'engagement de la collectivité vers la transition écologique en l'inscrivant dans le dispositif national « Territoire Engagé pour la Nature ».

L'assemblée délibérante a approuvé le projet ABC annexé à la délibération, lequel constituera le dossier de candidature, incluant comme engagements la réalisation des inventaires de terrain sous forme de cartographie (Atlas), une participation citoyenne et sensibilisation du public sur la biodiversité grâce à des outils de communication, et le partage des connaissances dans le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) ainsi que sur le site abc.naturefrance.fr pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité au niveau national. Sa réalisation est prévue d'octobre 2022 à septembre 2025. Son coût est estimé à 198 000 €, avec une subvention escomptée de 132 000 €.

38 communes sont concernées, Sains-en-Amiénois ayant déjà son propre projet en cours de réalisation.

Adopté à l'unanimité

91 - Autorisation de programme. Reconquête de la biodiversité. Territoire engagé pour la nature. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.

Le Conseil a approuvé l'affectation de crédits de paiement sur l'Autorisation de Programme "reconquérir biodiversité nature et paysage - Territoire engagé pour la nature", à hauteur de 200 000 € sur 2022 pour la réalisation d'opérations reprises ci-dessous :

Répartition articles 2022	Total	Nature
20 :	140 000	
2031 frais d'études:	139500	Atlas Biodiversité (étude faune flore)
2033 frais insertion :	500	
21 :	35 000	
Acquisition terrains	35 000	Achat de parcelle continuité écologique
23 :	25 000	
2313,2315,2317	25 000	Matériaux (gîtes faunes) et installations /travaux passages à faune

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

92 - Autorisation de programme. Budget annexe Déchets ménagers. Bacs roulants. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Le dispositif de collecte en porte à porte sur le territoire d'Amiens Métropole se compose de plus de 200 000 bacs roulants (ordures ménagères, emballages, papiers carton pour les professionnels). Le service gère le stock de bacs pour répondre à la demande de remplacement des bacs cassés et assurer les premières dotations, ce qui représente en moyenne 4 000 bacs par an.

Dans ce cadre, les élus ont approuvé, pour 2022, l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 411 550 €, comprenant les crédits de report des opérations engagées et non mandatées en 2021 à hauteur de 192 927 € HT.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

93 - Autorisation de programme. Budget annexe Déchets ménagers. Points d'apport volontaire. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Les cuves métalliques amovibles des points d'apport volontaire enterrés se dégradent en raison des levages et l'acidité des ordures ménagères, d'où une durée de vie de 12 ans en moyenne. Les containers aériens sont plus résistants mais sont soumis au vandalisme (60 containers brûlés en 2021).

Les membres du Conseil ont décidé l'affectation de crédits de paiement sur 2022 à hauteur de 700 000 €, avec un objectif de remplacer 20 cuves par an, sachant que cette enveloppe permet également la réalisation des programmes de travaux neufs qui sont ensuite refacturés aux aménageurs, tels que les déploiements des ZAC (75 PAV sur la ZAC Intercampus).

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ VOULMINOT, BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

94 - Centre d'expositions et de congrès Mégacité. Délégation de service public. Contrat d'affermage 2022 - 2026. Avenant n°1.

Le Conseil d'Amiens Métropole s'est prononcé favorablement le 16 décembre 2021 sur l'attribution à la société SECECAM, filiale du groupe GL Events Venues, de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du centre d'expositions et de congrès Mégacité à Amiens pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

L'article 22 du contrat d'affermage porte sur la tarification et l'évolution des tarifs et précise en outre que les tarifs de location d'espaces pourront évoluer chaque année dans la limite de la formule de révision prévue au

contrat, mais également que le Concédant et le Concessionnaire pourront s'entendre sur une révision tarifaire dérogatoire pour tenir compte de circonstances particulières pour une période concernée.

Le délégataire connaît une hausse généralisée de certains postes de coûts, du fait de l'inflation, notamment une augmentation de 50% des contrats d'énergie (entre 2019 et 2022) et de 5% sur les contrats de sécurité et de traités. C'est pourquoi il a sollicité une demande de révision tarifaire dérogatoire sur l'ensemble des tarifs de locations d'espaces ainsi qu'une proposition de tarifs révisés intégrant une augmentation des tarifs de location d'espaces de 3,5%. Implicitement les tarifs dérogatoires s'appliqueraient pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022. Les tarifs 2023 seront déterminés à partir de la formule d'actualisation.

Les membres du Conseil ont donc approuvé ces modifications par voie d'avenant n°1 ainsi que la nouvelle rédaction de la formule d'actualisation.

Adopté

Observations : Mmes DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT ont voté contre.

95 - Office de Tourisme. Demande de classement de l'ensemble des communes d'Amiens Métropole en communes de tourisme.

En application des possibilités offertes par le code du tourisme, Amiens Métropole remplit les 3 conditions nécessaires pour pouvoir solliciter la dénomination en communes de tourisme de l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération :

- Un Office de Tourisme classé ;
- De nombreuses animations organisées en périodes touristiques dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif ;
- Une capacité d'hébergement de la population non permanente satisfaisant aux exigences édictées par le Code du Tourisme.

La volonté de dénomination apparaît stratégique puisqu'elle vient reconnaître les atouts du territoire, les actions publiques menées, ainsi que celles de l'ensemble des acteurs de la filière, permettant de conforter et renforcer la dynamique métropolitaine en faveur du tourisme.

C'est pourquoi les élus ont autorisé le dépôt du dossier de demande de classement auprès du représentant de l'État pour la dénomination en communes de tourisme des 39 communes de la Métropole.

Adopté à l'unanimité

96 - Vœux. Questions orales.

96 – Vœu en faveur du maintien de la Cour d'Appel d'Amiens.

Monsieur le Président a procédé à la lecture du vœu soumis aux membres de l'assemblée :

Le Conseil d'Amiens Métropole avait voté le 9 novembre 2017 un vœu en faveur du maintien d'une Cour d'Appel de plein exercice à Amiens. Suite à cette mobilisation, et compte tenu des arguments avancés en lien avec les magistrats, l'Etat avait finalement décidé le maintien de l'ensemble des Cours d'Appel.

Cependant, afin d'apporter une réponse aux multiples difficultés de la justice, le Gouvernement a en 2021 engagé une démarche de réflexion collaborative autour des Etats Généraux de la Justice.

Mise en attente du fait de la période électorale, la publication du rapport de cette démarche est désormais imminente mais certaines propositions semblent déjà envisagées.

Il apparaît notamment que le rapport SAUVÉ évoquerait un rattachement budgétaire de la Cour d'Appel d'Amiens à celle de Douai, indiquant clairement l'hypothèse d'un seul ordonnateur financier par région administrative.

Une telle mesure, d'apparence technique, serait en réalité une limitation considérable des marges d'action de la Cour d'Appel d'Amiens.

Aussi,

Considérant l'activité très importante de la Cour d'Appel d'Amiens classée au 10e ou 11e rang (selon les modalités retenues) des Cours d'Appel françaises,

Considérant l'efficiencia de cette Cour d'Appel reconnue pour son excellent taux de cassation du fait de la qualité des arrêts rendus,

Considérant le besoin de proximité des 2 millions d'habitants de la Picardie, ressort de la Cour d'Appel et la mise en place d'actions spécifiques sur le territoire en faveur de la justice de proximité,

Considérant la perte d'autonomie et d'emplois qu'engendrerait ce rattachement budgétaire à la Cour d'Appel de Douai,

Considérant le risque qu'une telle décision constitue les prémices d'une organisation des Cours d'Appel basée sur l'organisation administrative régionale de l'Etat dont l'efficacité n'est pas démontrée,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- apporte tout son soutien aux magistrats et au personnel de la Cour d'Appel d'Amiens qui ont besoin d'une pleine autonomie financière pour rendre la justice dans les meilleures conditions,*
- demande instamment au Gouvernement de ne pas donner suite à une hypothèse de perte d'autonomie financière de la Cour d'Appel,*
- s'opposera avec force à toute mesure d'affaiblissement de la Cour d'Appel d'Amiens,*
- conjointement avec les représentants de la Ville d'Amiens, demande en urgence à rencontrer le Ministre de la Justice sur ce sujet majeur.*

Adopté à l'unanimité

Monsieur le président a levé la séance à 22h48 et a donné rendez-vous aux membres de l'assemblée le jeudi 29 septembre 2022.

Le président,


Alain GEST

